

# GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT



**PAYS : DJIBOUTI**

**ETUDE : ELABORATION DU PROGRAMME NATIONAL  
D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE ET  
D'ASSAINISSEMENT EN MILIEU RURAL A L'HORIZON 2030**

**Janvier 2013**

Equipe d'évaluation	Directeur sectoriel:	M. S. JALLOW, Directeur, OWAS
	Directeur régional:	M. S. KONE, Responsable, OREB
	Manager:	M. O.M. CHANDA, Chef de division, OWAS.2
	Chef d'équipe:	Mme M. MOUMNI, Ingénieur en chef, Eau et assain., OWAS.2

**DEPARTEMENT OWAS**

## TABLE DES MATIERES

Equivalences monétaires, Année fiscale, Poids et mesures, Sigles et abréviations, informations sur le Don, Résumé du projet, Cadre logique .....	...i-iv
1.INTRODUCTION ET CONTEXTE.....	1
2.L'ETUDE PROPOSEE .....	3
2.1 Objectifs .....	3
2.2 Résultats .....	3
2.3 Produits.....	4
2.4 Description Sommaire .....	4
3.ESTIMATION DES COÛTS ET PLAN DE FINANCEMENT .....	5
3.1 Coûts estimatifs de l'étude .....	5
3.2 Source de financement .....	5
4.EXECUTION DE L'ETUDE .....	6
4.1 Organe d'exécution .....	6
4.2 Comité de suivi.....	6
4.3 Calendrier d'exécution. ....	6
4.4 Rapports.....	7
5. ACQUISITION DES BIENS ET SERVICES.....	7
6. DECAISSEMENTS .....	8
7. RAPPORT FINANCIER ET AUDIT.....	8
8. JUSTIFICATIONS.....	8
9. OBLIGATIONS DU CONSULTANT ET DU GOUVERNEMENT .....	9
10. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS .....	9
10.1 Conclusions.....	9
10.2 Recommandations et conditions .....	10

## Equivalences monétaires

juin 2012

1UC	=	275,565 DJF
1UC	=	1,51026 USD
1UC	=	1,21765 EUR

## Année fiscale

1er janvier – 31 décembre

## Poids et mesures

1 tonne métrique	=	2204 livres
1 kilogramme (kg)	=	2,204 livres
1 mètre (m)	=	3,28 pieds
1 millimètre (mm)	=	0,03937 pouce
1 kilomètre (Km)	=	0,62 mile
1 hectare (ha)	=	2,471 acres

## Sigles et abréviations

AEPA	:	Approvisionnement en eau potable et assainissement
AFD	:	Agence Française de Développement
CP	:	Comité de pilotage
CVGE	:	Comité villageois de gestion de l'eau
DE	:	Direction de l'Eau
DEIS	:	Direction de l'Epidémiologie et de l'Information Sanitaire
DSPAR	:	Document de Stratégie par Pays Axé sur les Résultats
EDIM	:	Enquête djiboutienne à indicateurs multiples
FAD	:	Fond Africain de Développement
FAE	:	Facilité Africaine de l'Eau
FDJ	:	Franc djiboutien
GVT	:	Gouvernement
IEC	:	Information, Education et Communication
MAPERH	:	Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Elevage et des Ressources Halieutiques
MEFIP	:	Ministère de l'Economie et des Finances, chargé de l'Industrie et de la Planification
MEE	:	Ministère de l'Energie et de l'Eau
OMD	:	Objectifs du millénaire pour le développement
OMS	:	Organisation mondiale de la santé
ONEAD	:	Office National de l'Eau et de l'Assainissement de Djibouti
ONG	:	Organisation non gouvernementale
PGES	:	Plan de gestion environnementale et sociale
PSAU	:	Plan stratégique d'assainissement urbain
RWSSI	:	Initiative pour l'eau potable et l'assainissement en milieu rural
UC	:	Unité de Compte
UE	:	Union Européenne
VIP	:	Ventilated Improved Pit

## Informations sur le Don

### Informations du Client

---

**BENEFICIAIRE DU DON:** République de Djibouti

**BENEFICIAIRE/AGENCE D'EXECUTION:** Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Elevage et des Ressources Halieutiques (MAPERH) – Direction de l'Eau

### Plan de Financement

---

Source	Montant (EUR)	Instrument
RWSSI-TF	0.500 million	Don
Government de Djibouti	0.028 million	Contrepartie
<b>COÛT TOTAL</b>	<b>0,528 million</b>	

### Information Financière principale de la Banque

---

RWSSI-TF Monnaie du Don                      EURO

---

### Durée – Principales étapes (attendues)

---

Approbation de l'étude	Décembre 2012
Entrée en vigueur	Janvier 2013
Achèvement	Juin 2014
Dernier décaissement	Juin 2014

---

## Résumé du Projet

<p><b>Aperçu général sur le projet</b></p>	<p><b>Nom du Projet:</b> Djibouti - Elaboration du programme national d’approvisionnement en eau potable et d’assainissement en milieu rural à l’horizon 2030.</p> <p><b>Etendue Géographique :</b> Tout le Pays.</p> <p><b>Objectifs du projet et résultats attendus:</b> L’objectif sectoriel est de contribuer à la satisfaction durable des besoins en eau potable et en assainissement, en vue d’améliorer les conditions socio-économiques et sanitaires des populations rurales à travers l’élaboration et la réalisation du programme national d’approvisionnement en eau potable et d’assainissement en milieu rural à l’horizon 2030. Le résultat attendu de l’étude est l’élaboration de ce programme.</p> <p><b>Cadre de mise en œuvre :</b> 2013-2014 (17 mois dont 08 mois d’exécution de l’étude).</p> <p><b>Coûts du Projet :</b> 0,528 million d’euros (0,434 million d’UC) dont 0,500 million d’euros (0,411 million d’UC) représentant le don RWSSI et 0,028 million d’euros (0,023 million d’UC) la contribution du Gouvernement.</p>
<p><b>Evaluation des besoins</b></p>	<p>L’étude s’intègre dans le contexte du soutien de la Banque au pays pour faire face aux défis liés au déficit hydrique et à la faible disponibilité et mobilisation des ressources en eau, afin d’améliorer durablement les conditions de vie des populations en milieu rural. Les appuis actuels des partenaires au développement sont dispersés et basés sur une approche projet, à laquelle il faut ajouter la faible capacité des institutions du secteur, en comparaison avec l’approche programme. Ainsi, la nécessité d’harmoniser la contribution des bailleurs de fonds et de s’aligner sur les priorités du gouvernement, justifient le développement d’un cadre de programmation pour la planification, le financement et la mise en œuvre des activités dans le secteur. Cet appui aidera le gouvernement à élaborer un cadre de planification intégré de la gestion des ressources en eau.</p>
<p><b>Valeur ajoutée de la Banque</b></p>	<p>L’étude proposée vient en renforcement à l’exécution du Projet d’Approvisionnement en eau potable et d’assainissement en milieu rural et des centres secondaires des régions de Tadjourah, d’Arta et d’Ali Sabieh qui sera financé sur les ressources FAD et RWSSI (approbation en novembre 2012). La Banque a acquis des connaissances et une expérience substantielle sur les défis auxquels fait face le secteur de l’eau dans les pays similaires de la région et qui seront mis à profit dans le cadre de cette opération.</p>
<p><b>Gestion de la connaissance</b></p>	<p>Le financement de l’étude complétera les connaissances de la Banque dans le secteur de l’AEP, notamment l’appui à la définition de stratégies sectorielles de développement du secteur en milieu rural. Pour Djibouti, les connaissances seront acquises par le transfert de compétences des experts du consultant chargé de cette étude au personnel de la Direction de l’Eau et d’autres parties prenantes du secteur grâce aux différentes consultations et les ateliers de validation de l’étude. Le suivi rapproché, l’évaluation des résultats, les missions de supervision et le rapport d’achèvement de l’étude permettront la capitalisation des leçons tirées aussi bien pour la Banque que pour le pays.</p>

## CADRE LOGIQUE AXE SUR LES RESULTATS

<b>REPUBLIQUE DE DJIBOUTI : Etude du programme national d’approvisionnement en eau et d’assainissement en milieu rural</b>						
<b>But du projet</b> : Réaliser une étude visant l’élaboration d’un programme national pour l’eau potable, l’assainissement et l’hygiène.						
CHAÎNE DES RÉSULTATS		INDICATEURS DE PERFORMANCE			MOYENS DE VÉRIFICATION	RISQUES/ MESURES D’ATTÉNUATION
		Indicateurs (y compris les ISC)	Situation de référence	Cible		
<b>IMPACT</b>	Amélioration durable à l’accès équitable à l’eau potable de bonne qualité et à un assainissement adéquat, pour contribuer à l’amélioration des conditions de vie des populations et la croissance durable à Djibouti	1) Taux d’accès à l’eau potable  2) Taux d’accès à l’assainissement	1) 52% en 2011  2) 25% en 2011	1) 80% en 2030  2) 45% en 2030	<u>Sources</u> : EPCV-MAPERH, Enquêtes MICS <u>Méthode</u> : Enquêtes nationales	<u>Risque</u> : Financement insuffisant <u>Mesures d’atténuation</u> - Amélioration de l’efficacité du secteur - Amélioration de l’utilisation des ressources avec une identification claire des budgets alloués à l’eau, l’assainissement et l’hygiène - Plaidoyer pour le financement du secteur
	<b>Effet 1</b> : Cadre de coordination du secteur de l’eau en vue de la planification et la gestion des investissements des services d’AEPAH en milieu rural, amélioré  <b>Effet 2</b> : Capacité du gouvernement dans la coordination du secteur, renforcée	1.1 Programme d’AEPA développé sur les plans technique et économique  1.2 Cadre global définissant les rôles et responsabilités du développement et de la gestion dans les sous-secteurs de l’eau et de l’assainissement  2.1 Planification et programmation efficaces conduisant à une répartition équitable et transparente des ressources  2.2 Allocation des ressources et participation des parties prenantes accrues		1.1 Programme national approuvé/adopté par le GdD et les partenaires au développement fin 2013  2.1 Exécution du Programme National à partir de 2014  2.2 Budget annuel spécifique à l’AEPA en milieu rural conforme au plan opérationnel mis en place en 2014	<u>Sources</u> : Rapports d’activités de l’étude ; Rapport sectoriel ; Budgets Annuels.	<u>Risques</u> Faible adhésion par les partenaires et autres parties prenantes <u>Mesures d’atténuation</u> : - Consultations avec toutes les parties prenantes potentielles au cours de l’élaboration du programme - Rapports de l’étude remis dans les délais durant le développement du programme

PRODUITS	1.1: Programme National et Plan d'investissements;	1.1: Programme National et Plan d'investissements disponible;	NA	1.1 Programme National et Plan d'investissements en Oct.2013	Rapports d'avancement de l'étude ; Rapports trimestriels de l'AE ; Rapports de supervision de la Banque	<b>Risques:</b> Retard dans l'exécution et la validation par le gouvernement des résultats. <b>Mesures d'atténuation:</b> - Comité de pilotage mis en place et fonctionnel ; - Suivi rapproché de la banque.
	1.2: Cadre opérationnel pour la maintenance et la gestion des infrastructures d'eau potable et assainissement en milieu rural ;	1.2 : Cadre opérationnel pour la maintenance et la gestion des infrastructures d'AEPA en milieu rural ;		1.2 Cadre opérationnel pour la maintenance et la gestion des infrastructures d'eau potable et assainissement en milieu rural en Octobre. 2013		
	1.3: Cadre de suivi-évaluation	1.3 Cadre de suivi évaluation		1.3 Cadre de suivi évaluation en Novembre 2013.		
	COMPOSANTES	RESSOURCES				
ACTIVITÉS CLÉS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recrutement de consultants</li> <li>- Elaboration des rapports d'études</li> <li>- Réalisation des ateliers de validation</li> <li>- Réalisation de l'audit</li> </ul>				<b>RWSSI : 0,500 million d'Euros</b> <b>Gouvernement : 0,028 million d'Euros</b>	

## 1. INTRODUCTION ET CONTEXTE

1.1 Située dans la corne de l'Afrique au bord de la mer rouge, la République de Djibouti est limitée au Nord par l'Érythrée, à l'Ouest et au Sud par l'Éthiopie, au Sud-est par la Somalie et à l'Est par la mer rouge. Sa population totale s'élève à 818 159 habitants (Recensement de la population, 2009) dont 71% vivent en milieu urbain. De point de vue climatique, l'une des caractéristiques principales du pays est le niveau élevé du stress hydrique avec une pluviométrie moyenne annuelle de 150 mm, et l'importance de l'immigration des populations (1/5ème de la population totale) de la sous-région en proie à la guerre et aux difficultés économiques.

1.2 Sur le plan économique, les réformes profondes menées par le gouvernement visant à transformer Djibouti en une plate-forme commerciale et de services par le développement du Port de Djibouti ont donné des résultats mitigées, et n'ont pas réussi à assurer des emplois et à réduire la pauvreté. L'afflux massif de réfugiés en provenance des pays voisins a contribué également à affaiblir l'économie nationale. La structure de l'économie du pays repose sur un secteur moderne, basé sur des revenus de rente, qui coexiste avec un large secteur informel. Les revenus de rente émanent des ports, des bases et contingents militaires étrangers implantés dans le pays, du fait notamment de sa situation géostratégique.

1.3 Lancé officiellement en janvier 2007, l'Initiative Nationale pour le Développement Social (INDS) est basée sur trois axes, à savoir : (i) promouvoir l'accessibilité aux services sociaux de base par le renforcement des politiques sociales en matière d'éducation, de santé, d'énergie et de logement ; (ii) restructurer l'appareil productif national afin de créer l'emploi nécessaire et suffisant pour éradiquer la pauvreté et réduire le chômage, notamment celui des jeunes et; (iii) apporter une assistance aux personnes en grande vulnérabilité ou aux besoins spécifiques leur permettant de subvenir à leurs besoins quotidiens et de sortir de l'isolement en s'intégrant dignement dans la société. L'INDS a été actualisée en 2011 pour couvrir la période 2011-2015 et s'est fixée pour objectif de consolider les progrès réalisés dans l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) dont les principaux défis sont le déficit hydrique et la faible disponibilité et mobilisation des ressources en eau.

1.4 Le Document de stratégie-pays (DSP) de Djibouti pour la période 2011-2015 couvre le cycle du FAD-12 pour 2011-2013 et une partie du FAD-13, qui portera sur 2014-2016. Le DSP est aligné sur la stratégie de développement du pays contenue dans l'INDS. Pour répondre aux principaux défis du pays, la stratégie d'assistance du Groupe de la Banque pour Djibouti au cours de la période 2011-2015 s'articule autour d'un pilier unique : le Renforcement des infrastructures socio-économiques. A travers ce pilier, la Banque assistera Djibouti à rendre sa dynamique de croissance plus inclusive, par la mise en place d'infrastructures notamment en eau et assainissement.

1.5 Ce pilier vise aussi le renforcement de la capacité d'action du gouvernement dans la promotion du secteur privé et la lutte contre la pauvreté. Plus spécifiquement, il vise: (i) l'amélioration des conditions de vie, par l'élargissement de l'accès à l'eau et à l'assainissement ; (ii) l'amélioration de la diversification économique et la création d'emplois, par le développement d'infrastructures agricoles, halieutiques et marchandes et; (iii) l'amélioration de l'efficacité des actions de lutte contre la pauvreté, par le renforcement des capacités du système de planification et de suivi-évaluation de l'INDS.

1.6 D'une façon générale, les conditions d'approvisionnement en eau sont très difficiles sur l'ensemble du pays et essentiellement dans les zones rurales. Les causes principales sont : le climat semi aride et chaud du pays, la pluviométrie faible sur la quasi-totalité du territoire, les ressources en eau limitées et la faible productivité des ouvrages. Les eaux de surface sont aléatoires et ne fonctionnent qu'en période de crues et sont peu ou pas mises en valeur. En conséquence, les eaux souterraines qui assurent 95% de la desserte en eau, constituent la principale source d'alimentation en eau du pays. La nouvelle opération d'eau et d'assainissement prévue dans le cadre du DSP (2011-2015), à financer sur les ressources du FAD12 et de RWSSI, contribuera à élargir l'accès aux populations vulnérables en milieu rural. L'objectif est d'optimiser les ressources hydriques disponibles du pays en vue d'un usage intégré.

1.7 Le taux d'accès à l'AEP en milieu rural est estimé à 52,5% et celui de l'assainissement à 25 % en moyenne sur l'ensemble du pays. L'accès limité à l'eau potable et à l'assainissement induit une occurrence élevée des maladies d'origine hydrique, deuxième cause de consultation médicale et de décès parmi les enfants de moins de 5 ans. De plus, cet accès restreint à l'eau limite le développement du secteur primaire qui ne contribue que marginalement au PIB du pays (agriculture ou élevage).

1.8 Les principaux défis et enjeux du secteur de l'eau et de l'assainissement nécessitant un effort soutenu de la part des acteurs sont entre autres : (i) la formulation d'une politique nationale de l'eau ; (ii) l'achèvement de la réforme du secteur, en particulier sur le plan de la coordination et de la mise en cohérence par l'élaboration et l'exécution des textes d'application du code de l'eau et des mesures d'accompagnement ; (iii) le renforcement des capacités des services de l'Etat chargés de la planification et du suivi-évaluation (collecte et traitement des données, définition des indicateurs nationaux pertinents, développement du système d'information sur l'eau) ; (iv) la création et le renforcement des capacités des associations d'usagers d'eau et des collectivités décentralisées et ; (v) la mise en place d'une stratégie de gestion durable et intégrée des ouvrages d'approvisionnement en eau potable en milieu rural.

1.9 Sur un plan plus général, il est largement admis que la détermination et le suivi pour chaque pays des objectifs précis de développement reposent sur une bonne appréciation de la situation de référence, notamment en ce qui concerne le nombre d'infrastructures existantes et fonctionnelles, les normes de satisfaction des besoins en eau potable des populations en milieu rural, les taux d'accès à l'eau potable et à l'assainissement, les taux de satisfaction des besoins du cheptel et de l'agriculture. Cette préoccupation est particulièrement cruciale à Djibouti car il est difficile, à l'état actuel, d'établir avec rigueur le pourcentage de Djiboutiens en milieu rural et semi-urbain qui a accès à l'eau potable et à un système d'assainissement adéquat.

1.10 Le financement de l'étude proposée permettra : (i) d'effectuer la mise à jour et le diagnostic de l'inventaire de toutes les infrastructures de mobilisation d'eau sur l'ensemble du territoire national et; (ii) d'élaborer suivant une démarche concertée et participative un programme national intégré d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement en milieu rural à l'horizon 2030 muni d'un plan d'action.

1.11 Le financement de l'étude proposé sera assuré à travers le Fonds fiduciaire de l'Initiative pour l'Eau potable et l'Assainissement en milieu Rural (RWSSI TF).

## 1.12 Les leçons apprises des opérations du Groupe de la Banque dans le pays :

- **Efficacité des systèmes de gestion d'AEPA:** Les engagements antérieurs de la Banque dans le pays ne concerne pas le sous-secteur de l'eau potable. En effet, deux opérations sont actuellement en cours d'exécution. Il s'agit du Projet d'assainissement de la ville de Djibouti (6,5 millions d'UC), et de l'étude pour la mobilisation des eaux de surface sur financement de la Facilité Africaine de l'Eau (1,659 million d'euros). Il sera tenu compte des leçons tirées de l'expérience d'autres partenaires notamment l'UNICEF dans la mise en œuvre des projets d'AEPA en milieu rural pour s'assurer de l'efficacité des systèmes de gestion des infrastructures d'AEP en milieu rural. Cette importante question devra être approfondie, afin de bien cerner la problématique de la durabilité des investissements à réaliser, étant donné qu'actuellement en milieu rural c'est la pratique de la gratuité de l'eau qui prévaut, et les charges de maintenance et de fonctionnement sont assurées par l'Etat.

En matière d'assainissement, l'expérience de la Banque concerne uniquement l'assainissement collectif avec la réalisation du réseau d'égout de la ville de Djibouti. Il convient ici également de s'appuyer sur l'expérience de l'UNICEF et des ONG locales ayant conduit des projets d'assainissement individuels en milieu rural au cours des dernières années. Les expériences en la matière sur le terrain, ne révèlent pas de difficulté particulière pour le volet assainissement individuel, compte tenu que les populations sont réceptives à la problématique de l'assainissement, étant prêtes à consentir une contribution pouvant atteindre jusqu'à 20% du coût de l'investissement pour la réalisation des latrines familiales.

- **Supervision rapprochée et suivi:** il convient de noter que la gestion participative des points d'eau par les populations à travers les comités villageois de gestion de l'eau, vient de voir le jour avec la Direction de l'Eau, et il n'est pas encore question de la gestion déléguée du service de l'eau par des opérateurs privés ou par les communes, la décentralisation étant également au stade embryonnaire.

## 2. L'ETUDE PROPOSEE

### 2.1 Objectifs

2.1.1 L'objectif sectoriel est de contribuer à la satisfaction durable des besoins en eau potable et en assainissement, en vue d'améliorer les conditions socio-économiques et sanitaires des populations rurales à travers la réalisation du programme national élaboré d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement en milieu rural à l'horizon 2030.

2.1.2 Les objectifs spécifiques de l'étude sont : (i) effectuer la mise à jour de l'inventaire de tous les ouvrages d'eau potable et d'assainissement en milieu rural sur l'ensemble du territoire national et; (ii) élaborer suivant une démarche concertée et participative un programme national intégré d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement à l'horizon 2030 intégrant les différents usages de l'eau en milieu rural.

### 2.2 Résultats

L'étude conduira au développement d'un programme national d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement à l'horizon 2030. Le programme permettra de mettre en place un cadre amélioré pour la coordination efficace du secteur de l'eau et de l'assainissement, la planification et la gestion des investissements accrus dans le secteur. Les capacités des acteurs du secteur seront renforcées (Etat, collectivités locales et usagers), et il est attendu également que la mise en œuvre du programme, grâce aux investissements à mobiliser, améliore le taux d'accès à l'eau potable et à l'assainissement en milieu rural et la satisfaction des besoins en eau agricole et pastorale.

## 2.3 Produits

- Réalisation d'une mise à jour de l'inventaire physique exhaustif des infrastructures réalisé en 2010 dans le cadre de l'étude de l'a FAE sur l'ensemble du territoire national ;
- Définition sur la base d'un « *Etat des lieux* », des besoins en financement en milieu rural dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement jusqu'en 2030;
- Etablissement d'une feuille de route commune pour le Gouvernement et les autres parties prenantes, et proposition d'un pilotage de la politique dans le secteur de l'eau en milieu rural en vue de l'atteinte à l'horizon 2030 des objectifs en la matière ;
- Définition des réformes institutionnelles à mettre en œuvre dans le secteur et proposition des ajustements nécessaires dans la politique sectorielle de l'eau potable, de l'assainissement en milieu rural et de l'hydraulique pastorale ;
- Proposition d'une harmonisation des normes et de taux de desserte ou d'accès en milieu rural selon les niveaux de services fournis ;
- Elaboration d'un programme national d'investissement cohérent et pertinent dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement et de l'hydraulique pastorale en milieu rural à l'horizon 2030 avec un plan d'action.

## 2.4 Description sommaire de l'étude

Les principales phases de l'étude sont les suivantes:

*Phase 1 : Mise à jour de l'inventaire des infrastructures d'eau potable et d'assainissement en milieu rural :*

La mise à jour de l'inventaire doit, au-delà de la statistique numérique brute, s'intéresser à : (i) la localisation spatiale des ouvrages par rapport aux populations bénéficiaires ; (ii) l'identification individuelle et définitive de chaque ouvrage sur le terrain, afin de favoriser une planification rigoureuse et rationnelle des interventions, tant du point de vue des réalisations nouvelles que de la maintenance de l'existant; et (iii) au recensement de tous les paramètres pertinents caractérisant ces ouvrages, notamment ceux liés au prélèvement et à la qualité de l'eau ou à l'assainissement ainsi que leur état de fonctionnement (date d'installation, type de pompe, état actuel, profondeur des puits/forages, diamètre, usage des eaux...). Les données socio-économiques des villages seront également actualisées (population, nombre de ménages, infrastructures socio-économiques existantes).

*Phase 2 : Formulation des objectifs et élaboration d'une stratégie d'AEPA en milieu rural:*

Cette étape permettra d'effectuer : (i) l'analyse critique du cadre institutionnel et juridique existant afin d'identifier les contraintes y afférentes et susceptibles d'influencer la réalisation des objectifs d'amélioration de l'accès à l'eau en milieu rural et pour les différents usages ; (ii) l'analyse critique de la stratégie actuelle d'intervention en matière d'AEPA, d'hydraulique pastorale et de petite irrigation en milieu rural; (iii) l'analyse et l'estimation des taux de couverture de base et de desserte actuels pour l'eau et l'assainissement à partir desquels les besoins à l'horizon 2030 seront déterminés ; (iv) l'analyse des aspects socio-économiques, sanitaires et environnementaux et; (v) l'analyse des financements passés et potentiels du secteur qui sera faite sur la base d'un bilan des financements sur les 10 dernières années. Cette dernière analyse donnera des indications sur l'évolution de l'allocation des ressources publiques pour le secteur de l'eau et sa capacité d'absorption.

Phase 3 : Proposition d'un programme d'investissement à l'horizon 2030, y compris les mesures d'accompagnement:

Les consensus retenus à l'issue de la Phase 2 permettront de proposer un programme d'investissement basé sur la définition des solutions techniques à moindre coût les mieux adaptées aux besoins. Ce programme sera réaliste et basé sur les capacités du secteur à le mettre en œuvre. Pour ce faire, il sera procédé à l'identification des projets ou des idées de projets à réaliser pour chaque sous-secteur selon des fiches standardisées qui préciseront la localisation des projets, leur coût, leur durée d'exécution, la nature des études complémentaires à mener, les sources de financement potentielles et le nombre de personnes bénéficiaires. Une grille de critères économiques et d'équité sociale permettra d'établir une hiérarchisation des priorités entre les différents projets proposés. Il pourra être utile de traiter à part une catégorie intermédiaire d'investissements tels que les centres secondaires et les groupes de villages.

Ces phases de l'étude feront l'objet d'une concertation entre les différentes parties prenantes du secteur. Les phases 2 et 3 feront l'objet d'ateliers de validation nationale.

### **3. ESTIMATION DES COÛTS ET PLAN DE FINANCEMENT**

#### **3.1 Coûts estimatifs de l'étude**

3.1.1 Le coût estimatif hors taxe de l'étude est de 0,434 million d'UC, dont 0,203 million en devises (46,87%) et 0,231 million en monnaie locale (53,13%), y compris des provisions pour imprévus physiques et financiers de 5%. Le tableau ci-dessous présente le résumé des coûts par catégorie de dépenses. L'estimation détaillée des coûts de l'étude est donnée en annexe2.

*Tableau 1: Coût de l'étude par catégorie de dépenses*

Services	UC (million)			Euros (million)			% en devise
	DEV	ML	Total	DEV	ML	Total	
Services de consultant	0,181	0,198	0,379	0,220	0,241	0,461	41,71%
Frais de suivi de l'étude	0,000	0,022	0,022	0,000	0,027	0,027	0,00%
Audit	0,013	0,000	0,013	0,015	0,000	0,015	2,93%
<b>Coût de base</b>	<b>0,194</b>	<b>0,220</b>	<b>0,413</b>	<b>0,236</b>	<b>0,267</b>	<b>0,503</b>	<b>44,63%</b>
imprévus physiques/financ.	0,010	0,011	0,021	0,012	0,013	0,025	2,23%
<b>Coût total</b>	<b>0,203</b>	<b>0,231</b>	<b>0,434</b>	<b>0,248</b>	<b>0,281</b>	<b>0,528</b>	<b>46,87%</b>

#### **3.2 Source de financement**

3.2.1 L'étude sera financée par : (i) le RWSSI à hauteur de 0,411 million d'UC soit (94,7%) du montant global de l'étude et; (ii) le Gouvernement pour un montant de 0,023 million d'UC soit (5,3%) du montant global.

3.2.2 Le financement RWSSI servira à couvrir 100% du coût de l'étude et de l'audit. Le Gouvernement contribuera à hauteur de 0,023 million d'UC, soit (5,3%) du montant global de l'étude pour financer l'intégralité (100%) des salaires de deux cadres qui seront affectés auprès du bureau d'étude pour le suivi de l'exécution et bénéficieront du transfert de connaissance. Le détail de la répartition par source de financement figure au tableau 2 ci-dessous.

*Tableau 2: Source de financement de l'étude*

Source de financement	UC (millions)			Euros (millions)			% Total
	DEV	ML	Total	DEV	ML	Total	
RWSSI	0,194	0,198	0,392	0,236	0,241	0,477	90,22%
Gouvernement	0,000	0,022	0,022	0,000	0,027	0,027	5,02%
<b>Total Coût de base</b>	<b>0,194</b>	<b>0,220</b>	<b>0,413</b>	<b>0,236</b>	<b>0,267</b>	<b>0,503</b>	<b>95,24%</b>
imprévus phys./fin.	0,010	0,011	0,021	0,012	0,013	0,025	4,76%
<b>Coût total de l'étude</b>	<b>0,203</b>	<b>0,231</b>	<b>0,434</b>	<b>0,248</b>	<b>0,281</b>	<b>0,528</b>	<b>100,00%</b>

## 4. EXECUTION DE L'ETUDE

### 4.1 Organe d'exécution

4.1.1 L'organe d'exécution de l'étude est le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Elevage et des Ressources Halieutiques (MAPERH) à travers la Direction de l'Eau (DE). Deux cadres de la Direction de l'Eau seront mis à disposition pour le suivi efficace de l'exécution de l'étude. La preuve de la mise à disposition des deux cadres de la Direction de l'Eau pour le suivi de l'étude par le Gouvernement constituera une condition de décaissement des ressources du RWSSI.

### 4.2 Comité de suivi

4.2.1 Dans le cadre du projet d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement en milieu rural et des centres secondaires des régions de Tadjourah, d'Arta et d'Ali Sabieh, il sera mis en place un Comité de pilotage (CP). Ce comité présidé par le Secrétaire Général du MAPERH comprend les représentants du Ministère de l'Economie et des Finances Chargé de l'Industrie et de la Planification, du MAPERH, du Ministère de l'Energie et de l'Eau, du Ministère de l'Urbanisme et des Préfets des régions. Afin d'assurer la synergie entre le Projet d'Approvisionnement en eau potable et d'assainissement en milieu rural et des centres secondaires des régions de Tadjourah, d'Arta et d'Ali Sabieh et cette étude, ce comité assurera également le suivi des activités de l'étude, parallèlement à celles du projet.

### 4.3 Calendrier d'exécution

4.3.1 L'étude sera exécutée sur une période de huit mois y compris les délais de revue des rapports des différentes phases et les ateliers de validation. Pour le suivi de l'exécution de l'étude, la Banque effectuera une mission de lancement et une mission de supervision à chaque phase. Le calendrier indicatif de mise en œuvre de l'étude est résumé ci-après.

Activités	Responsable	Date/Période
Approbation du financement	Banque	décembre 2012
Signature de l'Accord de Don et entrée en vigueur	Banque /Gvt	janvier 2013
Mise en place des deux cadres de la DE	Gouvernement	janvier 2013
Préparation DAO et lancement des appels d'offres	DE/ Banque	février à mai 2013
Signature et notification du contrat au consultant	DE/Consultant	juin 2013
Rapport de Mission 1 de l'étude	Consultant	août 2013
Rapport de Mission 2 de l'étude	Consultant	novembre 2013
Atelier de validation Mission 2	DE/Consultant	décembre 2013
Rapport de Mission 3	Consultant	mars 2014
Atelier de validation Mission 3	DE/Consultant	avril 2013
Finalisation des rapports	Consultant	mai 2013
Audit	Cabinet d'audit	mai 2014
Fin de l'ensemble des activités	DE	juin 2014

#### 4.4 Rapports

Les rapports suivants seront produits et validés successivement dans le cadre de l'étude :

**Rapport de Mission 1:** Celui-ci sera élaboré deux mois après le démarrage de la mise à jour de l'inventaire. Il fera l'objet d'une validation au sein de la Direction de l'Eau en collaboration avec les structures impliquées dans le secteur de l'eau.

**Rapport de Mission 2:** Le contenu de ce rapport comprendra en grandes lignes : (i) les résultats de l'analyse critique des aspects institutionnels, réglementaires et stratégiques du secteur ; (ii) l'estimation des taux actuels de couverture de base et de desserte en eau et assainissement; (iii) les données de l'analyse socio-économique, sanitaire et environnementale; (iv) les résultats de l'analyse des financements passés et potentiels du secteur ; (v) la définition des objectifs à atteindre par sous secteur en fonction de l'analyse de l'état des lieux et des capacités du secteur à répondre à une demande plus élevée de desserte ; (vi) la définition des stratégies qui doivent permettre d'atteindre les objectifs, notamment, en tenant compte de la place du secteur privé, des collectivités locales, des ressources en eau disponibles, des capacités d'absorption des financements et des aspects juridiques et réglementaires et; (vii) la définition des indicateurs de suivi et de performance (norme et taux de desserte, fonctionnalité des ouvrages hydrauliques, mode de gestion, coût/efficacité, suivi/gestion de la ressource en eau, système d'allocation des ressources du secteur, etc.

**Rapport de Mission 3:** Ce rapport comprendra les éléments principaux suivants : (i) l'élaboration d'un programme d'investissement annuel basé sur la définition des solutions techniques à moindre coût mieux adaptées aux besoins et à la capacité à payer des usagers et ; (ii) l'esquisse d'une programmation budgétaire visant les actions suivantes :

- (a) améliorer le cadre de suivi des dépenses en mettant au point une méthode d'analyse fonctionnelle ainsi que des indicateurs permettant de rééquilibrer la répartition géographique des crédits et le ciblage des groupes vulnérables ;
- (b) contribuer au renforcement des capacités nationales de gestion des ressources publiques en mettant en place des outils et des mécanismes de gestion prévisionnelle, à moyen et long terme et d'analyse de l'efficacité de la politique de l'eau ;
- (c) développer des tableaux de bord clairs permettant aux décideurs de s'assurer de la cohérence entre la répartition budgétaire et les objectifs de la politique de l'eau;
- (d) contribuer à la préparation de budgets de programme dans le secteur de l'eau sur la base des objectifs, activités et indicateurs identifiés ; et
- (e) mettre au point les outils permettant la pérennisation des installations sur la base de la stratégie.

Séparément du rapport principal de base de l'étude, il sera également produit en fin de mission 3 un document sur les impacts attendus des actions projetées dans le cadre du programme élaboré sur l'environnement, accompagné d'un PGES, tel que préconisé par les directives de la BAD en la matière.

## 5. ACQUISITION DES BIENS ET SERVICES

5.1 Toute acquisition de biens et services financée par le RWSSI se fera conformément aux Règles de procédures pour l'acquisition des biens ou, selon le cas, aux Règles de procédure de la Banque pour l'utilisation des consultants, en utilisant les dossiers-types d'appel d'offres appropriés de la Banque. Le tableau des acquisitions de l'étude se présente comme suit :

*Tableau 3: Acquisitions de l'étude*

Catégorie	Liste restreinte	Autres	Total
<b>Services</b>			
Services de consultants	0,398		
Audit	0,013		
Gouvernement		0,023	
<b>Total</b>	<b>0,411</b>	<b>0,023</b>	<b>0,434</b>

### Services

5.2 Les services de consultants pour l'élaboration de l'étude et de l'audit seront acquis selon la procédure de consultation sur la base de listes restreintes. Le bureau d'ingénieurs conseils chargé de l'élaboration de l'étude sera sélectionné sur la base de l'évaluation des propositions techniques avec prise en compte du prix. Le cabinet chargé de l'audit des comptes de l'étude sera sélectionné sur la base du prix le plus bas pour des services comparables.

### Organe d'exécution

5.3 La Direction de l'Eau sera responsable du recrutement du bureau d'ingénieurs conseils et du cabinet chargé de l'audit des comptes. Le suivi des acquisitions sera assuré par le chargé des acquisitions qui sera recruté dans le cadre du Projet d'Approvisionnement en eau potable et d'assainissement en milieu rural et des centres secondaires des régions de Tadjourah, d'Arta et d'Ali Sabieh.

### Procédures d'examen

5.4 Au vu du risque fiduciaire très élevée, il a été jugé nécessaire d'exiger une revue à priori de toute la documentation relative à la passation des marchés. Les documents suivants seront soumis à la revue et l'approbation de la Banque avant publication : ○ Avis général de passation de marchés, ○ Avis spécifique d'appel d'offres, ○ Demandes de propositions aux consultants, ○ Rapport d'évaluation des propositions techniques des consultants, ○ Rapports d'évaluation des propositions financières des consultants comportant les recommandations d'attribution des contrats accompagné du procès-verbal de négociations et projet de contrat paraphé.

## **6. DECAISSEMENTS**

6.1 Dans le cadre de l'étude, les décaissements se feront par la méthode du paiement direct.

## **7. RAPPORT FINANCIER ET AUDIT**

7.1 La Direction de l'Eau devra établir à la date de clôture de l'étude (fin juin 2014), un état des ressources et emplois récapitulatif les fonds reçus et les dépenses effectuées dans le cadre de l'étude et le transmettre à l'auditeur externe qui sera recruté pour examen et certification. Le rapport d'audit incluant les états financiers audités (tableau des ressources et emplois) sera adressé à la Banque au plus tard trois mois après la fin de l'étude.

## **8. JUSTIFICATIONS**

8.1 En dépit des efforts déployés par le Gouvernement, la situation du développement du secteur de l'eau et de l'assainissement à Djibouti reste préoccupante. En effet, d'importants efforts d'amélioration sont encore à faire au plan de la couverture des besoins en eau potable et en assainissement ainsi qu'au plan des stratégies sectorielles à mettre en place.

8.2 La détermination et le suivi des objectifs précis de développement reposent sur une bonne appréciation de la situation de référence. Cette préoccupation est particulièrement d'actualité à Djibouti où il est difficile d'établir le pourcentage de Djiboutiens en milieu rural qui a accès à l'eau potable et à un système d'assainissement adéquat, du fait de l'absence des données fiables. En outre, il n'existe pas de politique et de stratégie cohérente d'amélioration de l'accès à l'eau en milieu rural. Cette situation ne permet pas de bâtir un programme national d'AEPA ou un plan d'action à moyen et long terme, ni d'envisager l'alimentation d'une base de donnée à même d'évoluer pour la création d'un système national d'information sur l'eau.

8.3 A Djibouti, il sera très important en rapport avec l'ensemble des acteurs du secteur de l'eau de disposer d'une situation de référence pour le secteur permettant de prendre les décisions appropriées pour définir des objectifs et asseoir un programme réaliste et intégrée du secteur de l'eau à l'horizon 2030 tenant compte d'un consensus national pour la réalisation des objectifs du millénaire dans le secteur de l'eau.

## **9. OBLIGATIONS DU CONSULTANT ET DU GOUVERNEMENT**

### Obligations du Consultant

9.1 Le Consultant prendra toutes les dispositions nécessaires pour la bonne exécution dans les règles de l'art et dans les délais impartis, des tâches qui lui seront confiées. Il aura l'entière responsabilité de l'étude et autres prestations, y compris pour les parties des prestations réalisées par d'autres intervenants (sous-traitants, etc.) dans le cadre de l'étude.

9.2 Le Consultant s'engagera à respecter les obligations stipulées dans son contrat avec l'Administration et à exécuter selon son mandat, les études qui lui sont confiées pour l'élaboration du programme national d'AEPA à l'horizon 2030; il sera seul responsable des résultats et conclusions des études. Il aura à sa charge les tâches de secrétariat et d'édition des rapports, le courrier et les communications ainsi que tout ce qui concerne le fonctionnement interne de sa mission (rapports avec son siège, frais de déplacements et loyer, etc.). A la fin du contrat, le Consultant remettra à l'Administration tous les documents mis à sa disposition ainsi que le matériel et les équipements acquis dans le cadre de l'étude.

### Obligations du Gouvernement

9.3 Le Gouvernement de Djibouti mettra à la disposition du Consultant l'ensemble des documents techniques, rapports, cartes et relevés, en sa possession et se rapportant directement ou indirectement aux études et autres travaux. Ces documents lui seront restitués dès la fin de la réalisation des études. La Direction de l'Eau assurera la liaison avec le consultant et facilitera les contacts indispensables à la bonne exécution de l'étude. En outre, le Gouvernement accordera, dans les limites autorisées par les textes et règlements en vigueur à Djibouti, au consultant et à son personnel les facilités et exemptions de taxes et impôts.

## **10. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS**

### **10.1 Conclusions**

La présente étude constituant la phase de préparation de la mise en œuvre de l'Initiative pour l'Approvisionnement en Eau potable et l'Assainissement en milieu Rural (RWSSI) à Djibouti, cadre parfaitement avec la stratégie d'intervention à moyen terme de la Banque dans le pays. Celle-ci, vise à appuyer le secteur de l'eau et l'assainissement pour atteindre à terme les objectifs de lutte contre la pauvreté par le recul des maladies d'origine hydrique, la réduction des dépenses

de santé, et la promotion d'activités génératrices de revenus au profit de populations vulnérables. Cette étude cadre également avec la stratégie de développement du pays contenue dans « l'Initiative Nationale de Développement Social » (INDS) pour la période 2011-2015.

## **10.2 Recommandations et conditions**

10.2.1 Compte tenu de ce qui précède, et vu l'importance des objectifs de cette étude ainsi que la priorité que lui accorde le Gouvernement, il est recommandé d'accorder à la République de Djibouti un don n'excédant pas 0,411 million d'UC (500 000 euros) sur les ressources du RWSSI.

10.2.2 Conditions préalables à l'entrée en vigueur du don

L'accord de Don entrera en vigueur à sa signature.

Le Fonds ne procédera au premier décaissement des ressources du Don que si le Gouvernement a réalisé, à la satisfaction du Fonds, la condition suivante :

- i) Fournir au Fonds, la preuve de la mise à disposition de deux cadres pour le suivi de l'étude (un Ingénieur spécialiste en eau potable et un Ingénieur spécialiste en assainissement).

## ANNEXE I : INDICATEURS SOCIO-ECONOMIQUES COMPARATIFS

Indicateurs sociaux	Djibouti		Afrique	Pays en développement
	1990	2011 *		
Superficie ( 000 Km <sup>2</sup> )	23		30,323	98,461
Population totale (millions)	0.6	0.9	1,044.3	5,733.7
Croissance annuelle de la population (%)	5.0	1.9	2.3	1.3
Espérance de vie à la naissance -Total (années)	51.4	57.9	57.7	77.7
Taux de mortalité infantile (pour 1000)	113.1	77.0	76.0	44.7
Nombre de médecins (pour 100000 habitants)	16.2	22.9	57.8	112.0
Naissances assistées par un personnel de santé qualifié (%)	...	92.9	53.7	65.3
Taux de vaccin. contre rougeole (% d'enfants de 12-23 mois)	85.0	85.0	78.5	84.3
Taux de scolarisation au primaire (% brut)	35.6	59.1	101.4	107.8
Ratio Filles/Garçons au primaire (%)	73.4	90.2	88.6	...
Taux d'alphabétisation (% de la population >15 ans)	...	...	67.0	80.3
Accès à l'eau salubre (% de la population)	78.0	88.0	65.7	86.3
Accès aux services sanitaires (% de la population)	66.0	50.0	39.8	56.1
Valeur de l'IDH (0 à 1)	0.4	0.4	0.5	...
Indice de pauvreté humaine (IPH-1) (% de la Population)	...	25.6	33.9	...
Indicateurs macroéconomiques	Djibouti			
	2000	2009	2010	2011
RNB par habitant, méthode Atlas (\$ courant)	750	1,270	1,311	...
PIB (Million de dollars courant)	556	1,016	983	1,244
Croissance du PIB réel (% annuel)	0.4	5.0	3.5	3.5
Croissance du PIB réel par habitant (% annuel)	-2.3	3.0	1.6	1.6
Investissement intérieur brut (% du PIB)	8.8	17.7	17.2	17.2
Inflation (% annuel)	1.6	1.7	4.0	5.1
Solde budgétaire (% du PIB)	-1.8	-4.7	-0.6	-0.5
Commerce, Dette extérieure & Flux financiers	2000	2009	2010	2011
Variation en volume des exportations (%)	12.7	2.7	2.8	49.8
Variation en volume des importations (%)	4.4	-28.3	-18.0	37.2
Variation des termes de l'échange	0.0	0.0	3.3	-21.6
Balance commerciale (Million de dollars E.U.)	-175	-373	-283	-414
Balance commerciale (% du PIB)	-31.5	-36.7	-28.8	-33.3
Solde des comptes courants (Million de dollars E.U.)	-27	-95	-54	-86
Solde des comptes courants (% du PIB)	-4.8	-9.4	-5.5	-6.9
Service de la dette (% des exportations)	7.6	7.3	9.0	8.0
Dette extérieure totale (% du PIB)	52.0	61.7	64.4	52.1
Flux financiers nets totaux (Million de dollars E.U.)	92	333	106	...
Aide publique au développement nette (Mn de dollars E.U.)	72	167	132	...
Investissements nets directs (Million de dollars E.U.)	3	100	27	...
Réserves internationales (mois d'importations)	2.3	3.2	3.9	...
Développement du secteur privé et infrastructures	2000	2009	2010	2011
Temps requis pour démarrer une affaire (jours)	...	37	37	37
Indice de protection des investisseurs (0-10)	...	2.3	2.3	2.3
Abonnés aux téléphones fixes (pour 1000 hab.)	13.3	19.3	20.8	...
Abonnés aux téléphones Cellulaires (pour 1000 hab.)	0.3	147.7	186.4	...
Utilisateurs d'internet (pour 1000 hab.)	1.9	39.6	64.3	...
Routes asphaltées (% du total des routes)	45.0	...	...	...
Ferroviaire, Marchandises transportées (million ton-km)	...	...	...	...

Source: Département de la statistique de la BAD, à partir de sources nationales et internationales. Dernière mise à jour : mai 2012

\* Année la plus récente.

**ANNEXE II : DETAIL ESTIMATIF DE L'ETUDE**

CATEGORIES	Unité	Qté	P.U (millions FDJ)	Dépenses par année (millions FDJ)				Coût total (millions FDJ)			Coût total (millions UC)		
				2013		2014		Dev.	ML	Total	Dev	ML	Total
				Dev.	ML	Dev.	ML						
<b>A. Personnel</b>													
<i>A1. Honoraires experts internationaux</i>													
Ingénieur/ Expert eau et Assainissement-Chef de mission	h/mois	6	2.80	10.08	2.52	3.36	0.84	13.44	3.36	16.80	0.049	0.012	0.061
Ingénieur Hydrogéologue	h/mois	3	2.40	3.60	0.90	1.20	0.30	4.80	1.20	6.00	0.017	0.004	0.022
Analyste financier	h/mois	3	2.40	3.60	0.90	1.20	0.30	4.80	1.20	6.00	0.017	0.004	0.0218
Environnementaliste	h/mois	2	2.40	2.88	0.72	0.96	0.24	3.84	0.96	4.80	0.014	0.003	0.017
Expert Base de données/SIG	h/mois	3	2.40	3.60	0.90	1.20	0.30	4.80	1.20	6.00	0.017	0.004	0.022
Expert Institutionnel	h/mois	3	2.40	4.32	1.08	1.44	0.36	5.76	1.44	7.20	0.021	0.005	0.026
<i>A2. Salaire du Personnel local</i>													
Juriste /Expert en droit de l'eau	h/mois	3	1.000	0.00	2.25	0.00	0.75	0.00	3.00	3.00	0.000	0.011	0.011
Ingénieur du Génie sanitaire	h/mois	3	1.000	0.00	2.25	0.00	0.75	0.00	3.00	3.00	0.000	0.011	0.011
Expert Socio-économiste	h/mois	3	1.000	0.00	2.25	0.00	0.75	0.00	3.00	3.00	0.000	0.011	0.011
Secrétaire	h/mois	6	0.130	0.00	0.59	0.00	0.20	0.00	0.78	0.78	0.000	0.003	0.003
Comptable	h/mois	6	0.250	0.00	1.13	0.00	0.38	0.00	1.50	1.50	0.000	0.005	0.005
Gardien	h/mois	6	0.040	0.00	0.18	0.00	0.06	0.00	0.24	0.24	0.000	0.001	0.001
Chauffeurs	h/mois	12	0.900	0.00	8.10	0.00	2.70	0.00	10.80	10.80	0.000	0.039	0.039
Planton/ Coursier	h/mois	6	0.050	0.00	0.23	0.00	0.08	0.00	0.30	0.30	0.000	0.001	0.001
<i>A3. Salaire du Personnel Homologue national</i>													
Ingénieur AEP pour toute l'étude	h/mois	12	0.20	0.00	1.80	0.00	0.60	0.00	2.40	2.40	0.000	0.009	0.009
Ingénieur Génie sanitaire pour toute l'étude	h/mois	12	0.20	0.00	1.80	0.00	0.60	0.00	2.40	2.40	0.000	0.009	0.009
<i>A4. indemnités du Personnel Homologue national</i>													
Ingénieur AEP pour toute l'étude	h/mois	12	0.15	0.00	1.35	0.00	0.45	0.00	1.80	1.80	0.000	0.007	0.007
Ingénieur Génie sanitaire pour toute l'étude	h/mois	12	0.15	0.00	1.35	0.00	0.45	0.00	1.80	1.80	0.000	0.007	0.007
<b>B. Fonctionnement</b>													
<i>B1. Frais divers du Bureau d'études</i>													
Location d'un véhicule tout terrain	mois	6	0.75	2.25	0.00	2.25	0.00	4.50	0.00	4.50	0.016	0.00	0.016
Acquisition Equipements de bureaux	Forfait		2.00	0.00	2.00	0.00	0.00	0.00	2.00	2.00	0.000	0.007	0.007
Acquisition matériel informatique	Forfait		2.00	2.00	0.00	0.00	0.00	2.00	0.00	2.00	0.007	0.000	0.007
Location de bureau	mois	6	0.25	0.00	0.75	0.00	0.75	0.00	1.50	1.50	0.000	0.005	0.005

Fonctionnement de bureaux et Consommables	mois	6	1.30	0.00	3.90	0.00	2.60	0.00	6.50	6.50	0.000	0.024	0.024
Fonctionnement véhicule	km	80000	0.00007	3.55	0.89	1.18	0.30	4.74	1.18	5.92	0.017	0.004	0.021
Reproduction de documents	Forfait		3.50	0.00	2.63	0.00	0.88	0.00	3.50	3.50	0.000	0.013	0.013
Billets d'avion experts internationaux	Unité	6	0.20	1.20	0.00	0.00	0.00	1.20	0.00	1.20	0.004	0.000	0.004
Acquisition cartes et photographies aériennes	Forfait	1	0.30	0.00	0.30	0.00	0.00	0.00	0.30	0.30	0.000	0.001	0.001
<i>B2. Autres frais de gestion de l'étude</i>													
Atelier de lancement de l'étude	Unité	1	1.20	0.00	1.20	0.00	0.00	0.00	1.20	1.20	0.000	0.004	0.004
Atelier validation de l'Etat des lieux	Unité	1	1.70	0.00	1.70	0.00	0.00	0.00	1.70	1.70	0.000	0.006	0.006
Atelier de validation du programme intégrée d'eau	Unité	1	1.70	0.00	0.00	0.00	1.70	0.00	1.70	1.70	0.000	0.006	0.006
<b>C. Audit</b>	Unité	1	3.5	0.00	0.00	3.50	0.00	3.50	0.00	3.50	0.013	0.000	0.013
<b>COUT DE BASE</b>				37.08	43.65	16.29	16.32	53.38	59.96	113.34	0.194	0.218	0.411
Imprévus physiques				1.854	2.182	0.815	0.816	2.669	2.998	5.667	0.010	0.011	0.021
<b>COUT TOTAL ETUDE</b>				38.936	45.830	17.109	17.132	56.045	62.962	119.007	0.203	0.228	0.432



# ANNEXE IV : CARTE DE DJIBOUTI



# GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT



**PAYS : DJIBOUTI**

**ETUDE : ELABORATION DU PROGRAMME NATIONAL D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT EN MILIEU RURAL A L'HORIZON 2030**

## **TERMES DE REFERENCE**

**Janvier 2013**

**DEPARTEMENT OWAS**



## Table des matières

<b>1</b>	<b>CONTEXTE DE L'ETUDE.....</b>	<b>1</b>
1.1	INTRODUCTION .....	1
1.2	LEGISLATION ET REGLEMENTATION DU SECTEUR DE L'EAU .....	1
1.3	ORGANISATION DU SECTEUR DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT .....	2
1.4	AUTRES MINISTERES IMPLIQUES DANS LE SECTEUR .....	3
1.5	COLLECTIVITES TERRITORIALES .....	3
1.6	AUTRES ACTEURS DU SECTEUR DE L'EAU.....	4
1.7	POLITIQUE DU GOUVERNEMENT ET POLITIQUES SECTORIELLES EN VIGUEUR.....	4
1.7.1	POLITIQUE SECTORIELLE DE L'EAU POTABLE EN MILIEU RURAL .....	5
1.7.2	STRATEGIE NATIONALE DU SOUS-SECTEUR DE L'ASSAINISSEMENT .....	6
1.7.3	STRATEGIE NATIONALE D'INTEGRATION DE LA FEMME DJIBOUTIENNE DANS LE DEVELOPPEMENT .....	6
<b>2</b>	<b>PROBLEMATIQUE .....</b>	<b>7</b>
<b>3</b>	<b>OBJECTIFS DE LA MISSION.....</b>	<b>9</b>
<b>4</b>	<b>DESCRIPTION DES TACHES .....</b>	<b>10</b>
4.1	MISSION N°1 : REALISER LA MISE A JOUR DE L'INVENTAIRE DES OUVRAGES D'EAU POTABLE, D'ASSAINISSEMENT.....	11
4.1.1	<i>Activité 1 : Préparation organisationnelle et logistique.....</i>	<i>11</i>
4.1.2	<i>Activité 2 : Estimation des taux de couverture de base et de desserte.....</i>	<i>12</i>
4.1.3	<i>Activité 3 : Production du rapport de mise à jour de l'inventaire.....</i>	<i>13</i>
4.2	MISSION N°2 : PROCEDER A UN ETAT DES LIEUX ET PROPOSER LES OBJECTIFS ET STRATEGIES DU PROGRAMME .....	13
4.2.1	<i>Activité 4 : Revue des aspects institutionnels, juridiques et stratégiques .....</i>	<i>13</i>
4.2.2	<i>Activité 5 : Analyse des aspects socio-économiques, sanitaires et environnementaux.....</i>	<i>14</i>
4.2.3	<i>Activité 6 : Analyse des financements passés et potentiels du secteur.....</i>	<i>14</i>
4.2.4	<i>Activité 7 : Définition des objectifs de couverture à moyen et long terme .....</i>	<i>15</i>
4.2.5	<i>Activité 8 : Adaptation des stratégies .....</i>	<i>15</i>
4.2.6	<i>Activité 9 : Tenue de l'atelier national de validation « Etat des lieux, objectifs et stratégies ».....</i>	<i>16</i>
4.3	MISSION N°3 : PROPOSER UN PROGRAMME D'INVESTISSEMENT TECHNIQUE ET FINANCIER, Y COMPRIS LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT .....	16
4.3.1	<i>Activité 10 : Elaboration d'un programme d'investissement .....</i>	<i>16</i>
4.3.2	<i>Activité 11 : Esquisse d'une programmation budgétaire.....</i>	<i>17</i>
4.3.3	<i>Activité 12 : Aspects liés aux impacts des actions programmées sur l'environnement et mesures d'atténuation chiffrées .....</i>	<i>17</i>
4.3.4	<i>Activité 13 : Tenue de l'atelier de validation « Programme d'investissement » .....</i>	<i>19</i>
4.3.5	<i>Activité 14 : Elaboration du rapport final de l'étude .....</i>	<i>19</i>
<b>5</b>	<b>COMPOSITION DE L'EQUIPE DU BUREAU D'ETUDES.....</b>	<b>19</b>
<b>6</b>	<b>CALENDRIER DE L'ETUDE ET RAPPORTS A FOURNIR.....</b>	<b>20</b>



# **1 CONTEXTE DE L'ETUDE**

## **1.1 Introduction**

La question de l'eau reste toujours pour la quasi-totalité des pays d'Afrique, une question majeure de développement, et la communauté internationale se mobilise aux côtés de ces Etats, afin que l'eau potable et l'assainissement soient accessibles à tous, la sécurité alimentaire assurée, et pour promouvoir la gestion intégrée des ressources en eau dans les bassins hydrographiques nationaux et transfrontaliers.

Située dans la corne de l'Afrique au bord de la mer rouge, la République de Djibouti est limitée au Nord par l'Érythrée, à l'Ouest et au Sud par l'Éthiopie, au Sud-est par la Somalie, et à l'Est par la mer rouge. La population totale de la République de Djibouti s'élève à 818.159 habitants (Recensement de la population, 2009) dont 71% vit en milieu urbain et 58% dans la seule capitale de Djibouti-ville.

L'une des caractéristiques principales du pays est le niveau élevé du stress hydrique avec une pluviométrie moyenne annuelle de 150 mm, et l'importance de l'immigration des populations (1/5ème de la population totale) de la sous-région en proie à la guerre et aux difficultés économiques. De façon générale, les conditions d'approvisionnement en eau sont très difficiles sur l'ensemble du pays et essentiellement dans les zones rurales. Les causes principales sont : (i) le climat semi-aride et chaud du pays ; (ii) la pluviométrie faible sur la quasi-totalité du territoire ; et (iii) les ressources en eau limitées et la faible productivité des ouvrages. Les eaux de surface pratiquement inexistantes, ne sont observées qu'en période de crues, et n'étant pas mises en valeur, elles rejoignent la mer. En conséquence les eaux souterraines qui assurent 95% de la desserte en eau, constituent la principale source d'alimentation en eau du pays.

Le taux d'accès à l'AEP en milieu rural est estimé à 52,5% et celui de l'assainissement à 25 % en moyenne sur l'ensemble du pays. L'accès limité à l'eau potable et à l'assainissement induit une occurrence élevée des maladies d'origine hydrique, deuxième cause de consultation et de décès parmi les enfants de moins de 5 ans à Djibouti. De plus, cet accès restreint à l'eau limite le développement du secteur primaire qui ne contribue que marginalement au PIB du pays (agriculture ou élevage).

## **1.2 Législation et réglementation du secteur de l'eau**

La législation et la réglementation du secteur de l'Eau à Djibouti reposent aujourd'hui sur les éléments suivants:

- La Constitution de la République de Djibouti du 15 septembre 1992 ;
- Les Principes du Droit International, à travers les Conventions ratifiées par la république de Djibouti et contenant des dispositions relatives à l'eau et l'assainissement ;
- Les Principes du Processus de Copenhague, Dublin et Rio, relatifs à la gestion intégrée des ressources en eau ;
- Les Principes du Droit National, à travers les lois et textes réglementaires.

Au titre des principes du Droit international, il importe de relever les conventions internationales qui contiennent des dispositions concernant l'eau. Il s'agit de :

- La Convention Africaine pour la Conservation de la Nature et des Ressources Naturelles signée à Alger le 15 septembre 1968 ;
- La Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ;
- La Convention de Rio de Janeiro du 5 juin 1992 sur la diversité biologique ;

- La Convention de Paris du 17 juin 1994 sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique.

Au titre des principes du processus Copenhague - Dublin – Rio, il s’agit de ceux du chapitre 18 du document «Action 21» issu de la Conférence des Nations Unies sur l’Environnement et le Développement (CNUED), et qui sont les suivants : (i) l’eau comme ressource limitée et vulnérable ; (ii) l’approche participative ; (iii) l’importance du rôle des femmes ; et (iv) la dimension économique de l’eau.

Au titre du droit national, il s’agit des lois et textes réglementaires majeurs suivants :

- La Loi n° 93/AN/95/3ème L portant, portant Code de l’eau du 04 avril 1996 ;
- La Loi n°51/AN/09/6ème L, portant Code de l’environnement du 01 juillet 2009 ;
- La Loi n° 13/AN/96/3<sup>ème</sup> L portant ratification sur la diversité biologique du 03 septembre 1996;

A ces lois et textes réglementaires, il faut ajouter les décrets, arrêtés, ainsi que certaines dispositions du Code Civil et du Code Pénal relatives à l’eau.

### **1.3 Organisation du secteur de l’eau potable et de l’assainissement**

La Loi n°200/AN/07/5ème L portant organisation du MAPERH confère au Ministère, la responsabilité de veiller à la gestion de la politique nationale de l’eau et du développement rural, ainsi que des projets bénéficiant de financements bilatéraux et multilatéraux. Ses attributions couvrent les domaines suivants :

- La Production animale ;
- Le Contrôle vétérinaire et alimentaire ;
- La Production halieutique ;
- La Production végétale et amélioration du couvert végétal ;
- Les Etudes et l’exploitation des ressources en eau, au niveau urbain et rural ;
- La Conception et la construction d’ouvrage hydrauliques de surface ainsi que les pistes d’accès aux ouvrages ;
- La Préparation et contrôle de la politique de l’assainissement.

L’organisation du Ministère comprend un Secrétariat Général et trois directions :

- La Direction de l’Agriculture et des Forêts qui s’occupe de toutes les questions relatives à l’organisation et au développement de la production et de la protection des végétaux ainsi que qu’à la lutte contre la désertification.
- La Direction de l’Elevage et des Services Vétérinaires qui traite de la production et la santé animale ;
- La Direction de l’eau a pour mission l’élaboration de la politique nationale de l’eau et l’application de cette politique pour le compte de l’Etat. Elle est en plus chargée de la préparation et du contrôle de la politique du ministère en matière d’assainissement et de drainage des eaux de pluviales.

La Direction de l’Eau comprend quatre services :

- Le Service des Ressources en Eau comprenant 4 sous-divisions : la sous-division Etudes, Planification et Gestion des Ressources, la sous-division Règlementation, la sous-division Suivi des forages, et la sous-division Base de données;

- Le Service de l'Ingénierie et des Travaux comprenant deux subdivisions : la sous-division. Techniques d'exhaure et la sous-division. Bureau d'Etudes et Maitrise d'ouvrages; le Service de la Gestion décentralisée des points d'eau comprenant deux subdivisions : la sous-division Gestion communautaire des points d'eau et la sous-division Suivi Technique des projets;
- Le Service de l'Assainissement comprenant deux sous-divisions : la sous-division. Conception et Contrôle et la sous-division Règlements.

Dans ses attributions le Directeur de l'eau assure la coordination administrative des structures hiérarchisées de sa direction, contrôle, gère les crédits mis à sa dispositions et évalue la mise en œuvre des décisions, plans, programmes et projets. En outre, il assure le secrétariat technique de l'eau en liaison avec le Comité National des Ressources en Eau (CNRE). Il travaille en étroite collaboration avec les autres organismes partenaires du ministère pour la gestion de l'eau (ONEAD, CERD et autres directions du Ministère...).

#### **1.4 Autres Ministères impliqués dans le secteur**

Plusieurs départements ministériels sont concernés par la gestion des ressources en eau. Ce sont principalement :

- Le Ministère chargé de la Santé Publique ;
- Le Ministère chargé de l'Urbanisme et de l'Habitat ;
- Le Ministère chargé de l'Environnement ;
- Le Ministère chargé de l'Enseignement supérieur ;
- Le Ministère chargé de l'Economie et des Finances.

Il convient de noter spécifiquement les structures de l'Agence Djiboutienne de Développement Social (ADDS) qui mettent en œuvre certains projets qui exécutent des ouvrages hydrauliques.

#### **1.5 Collectivités territoriales**

Les collectivités territoriales sont créées et administrées dans les conditions définies par la Loi n°174/AN/02/4ème L portant Décentralisation et Statut des Régions qui stipule en son Article 1er : Dans le respect de l'unité nationale et de l'intégrité du Territoire, il est créé en République de Djibouti des Collectivités Territoriales dénommées : la Région et la commune.

La région est dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle s'administre librement par l'intermédiaire des Conseils élus au suffrage universel direct, dans les conditions fixées par la loi. Elles concourent avec l'Etat, à l'Administration et à l'Aménagement du Territoire, au développement économique, social, sanitaire, scientifique et culturel ainsi qu'à la protection de l'environnement et à l'amélioration du cadre de vie conformément aux compétences et aux ressources qui leur sont attribuées par la loi.

Il est créé en République de Djibouti cinq collectivités territoriales régionales dénommées : Régions d'Arta, d'Ali Sabieh, de Dikhil, d'Obock et de Tadjourah dotées de la personnalité morale, de droit public et de l'autonomie financière.

Les compétences de l'Assemblée Régionale recouvrent tous les domaines de la vie régionale à l'exception de : la Défense nationale, la Diplomatie internationale, la Monnaie, la Justice, la Fiscalité nationale, la Sécurité nationale et les politiques sectorielles des secteurs de développement.

Les collectivités territoriales dépendent du Ministère de l'Intérieur dont les missions sont les suivantes : (i) Assurer la sécurité des personnes et des biens à l'Intérieur du pays ; et (ii) Mener à

bien la mise en place progressive de la Décentralisation, un des points clés de la réforme administrative mise en œuvre par le gouvernement. Il est aussi chargé de l'administration des Districts, de l'immigration, de l'Etat civil, de la nationalité, de la voirie, de la circulation, des services des mines et de la Protection civile et des réfugiés.

D'une manière générale, le processus de décentralisation dans le pays est encore embryonnaire et le transfert des compétences notamment dans le domaine de l'eau n'est pas encore d'actualité.

## **1.6 Autres acteurs du secteur de l'eau**

### **Les opérateurs privés :**

Depuis quelques années, le désengagement progressif de l'administration de certaines tâches opérationnelles a permis un développement timide du secteur privé. Bien que le renforcement des opérateurs privés fasse partie de la stratégie sectorielle définie par le gouvernement, le processus de mobilisation des opérateurs privés locaux est encore faible, face à une administration qui reste attachée à ses anciennes prérogatives. Il existe cependant au niveau de la région: (i) des Bureaux d'études locaux qui assurent les fonctions de maîtrise d'œuvre dans la définition et le montage des projets, la préparation des appels d'offres et des marchés de travaux, et la mise en œuvre et le suivi des projets ; (ii) des entreprises chargées de la réalisation des travaux ; et (iii) des fournisseurs d'équipements hydrauliques et les opérateurs privés de maintenance.

**Les ONG (Organisations Non Gouvernementales) :** Le terme d'ONG regroupe des entités très diverses : (i) les organisations non gouvernementales internationales ; et (ii) les organisations non gouvernementales nationales. Certaines ONG spécialisées pourraient organiser les programmes d'animation, de sensibilisation, et de formation pour les programmes d'AEPA.

**Les Partenaires techniques et financiers :** Les partenaires au développement de la Djibouti dans le secteur de l'eau sont essentiellement : (i) la Banque Africaine de développement (BAD) ; (ii) La Banque Islamique de développement (BID) ; (iii) Le Fonds Arabe pour le Développement économique et Social (FADES) ; (iv) le Fonds saoudien ; (v) le Fonds koweïtien ; (vi) l'Agence Française de Développement (AFD) ; (vii) l'Union Européenne (UE) ; (viii) l'UNICEF ; (ix) la Banque Mondiale ; etc.

## **1.7 Politique du Gouvernement et politiques sectorielles en vigueur**

Il n'existe pas à proprement parlé de document de « Politique nationale de l'eau » déclinant l'objectif global de contribution du secteur de l'eau au développement du pays, ainsi que les orientations et les stratégies sectorielles adoptées. Les éléments de politique se retrouvent dans la stratégie nationale de sécurité alimentaire à travers le « Programme National de sécurité alimentaire » (PNSA).

Les options politiques prioritaires retenues dans cette stratégie en lien avec la problématique de l'eau potable sont la rationalisation de la gestion des ressources en eau et la promotion des ressources humaines, et le renforcement des capacités. La première priorité porte sur trois axes stratégiques que sont (i) actualiser les connaissances sur les ressources ; (ii) promouvoir les utilisations « économes » de l'eau ; et (iii) poursuivre l'équipement des zones rurales en points d'eau. La deuxième priorité porte également sur trois axes stratégiques que sont : (i) développer progressivement la professionnalisation des éleveurs, pêcheurs et agriculteurs ; (ii) créer un environnement favorable au développement du secteur privé ; et (iii) renforcer les ressources humaines des services d'appui.

Les propositions touchant l'alimentation en eau de la capitale Djibouti, domaine de responsabilité de l'ONEAD, concernent : (i) la création d'unités de dessalement d'eau de mer (respectivement d'une capacité de 40.000 m<sup>3</sup> et de 100.000 m<sup>3</sup>) ; (ii) un projet de limitation des pertes d'eau sur le réseau urbain ; et (iii) des projets d'alimentation en eau des capitales régionales.

En ce qui concerne l'Assainissement collectif, un Plan Stratégique d'Assainissement Urbain (PSAU) a été établi pour permettre aux autorités du secteur de planifier le développement de l'assainissement collectif urbain, opéré par l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement de Djibouti (ONEAD). Il existe par ailleurs depuis fin février 2012, un Plan Stratégique d'Assainissement Individuel (PSAI) dont l'objectif est de mettre à la disposition des autorités nationales un outil opératif permettant la planification de l'assainissement individuel sur le territoire de la République de Djibouti, tant à Djibouti-ville, que dans les centres secondaires et le milieu rural.

### **1.7.1 Politique sectorielle de l'eau potable en milieu rural**

De façon générale, les conditions d'approvisionnement en eau sont très difficiles sur l'ensemble du pays et essentiellement dans les zones rurales. Les causes principales sont : le climat semi aride et chaud du pays, la pluviométrie faible sur la quasi-totalité du territoire, les ressources en eau limitées et la faible productivité des ouvrages. Les eaux de surface sont pratiquement inexistantes et ne fonctionnent qu'en période de crues, et étant non mises en valeur, elles rejoignent la mer.

Les eaux souterraines qui assurent 95% de la desserte en eau, constituent la principale source d'alimentation en eau du pays. Avec des débits faibles, une teneur en sel entre 1 et 1.5 g/litre et une augmentation de la pression démographique, les nappes sont surexploitées. Cette surexploitation des eaux souterraines est plus importante que le taux de renouvellement naturel, car seulement 5% des précipitations sont susceptibles de s'infiltrer et de recharger les nappes peu profondes (sédiments des oueds) ou profondes (aquifères basaltiques). L'accès global à l'eau potable en milieu urbain est de 97,4% contre 52,5% en milieu rural (données EDIM 2006). Il est vraisemblable que le taux est beaucoup plus faible en milieu rural et la mise à jour des données par l'étude sur la mobilisation des eaux de surface sur financement de la FAE, permettra de disposer de chiffres des taux d'accès à l'AEP plus conforme à la réalité du terrain.

Les principaux acquis dans le domaine spécifique de l'eau potable sont entre autres :

- La réforme du secteur de l'eau en 2006 qui a vu la naissance de l'ONEAD, créé par la (loi n°145/AN/06/5ème L), du 01 juin 2006, et qui confie la responsabilité de l'approvisionnement en eau potable des populations du milieu urbain à l'ONEAD, et celle des populations du milieu rural à la Direction de l'eau;
- la légitimité institutionnelle avec la création récente du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Elevage et des Ressources Halieutiques exclusivement dédié à la problématique de l'eau dans le pays;
- l'existence d'un mode de gestion axé sur le recouvrement des coûts privilégiant la durabilité des investissements en milieu urbain;

Les principales contraintes portent sur les points suivants :

- La mise en œuvre de la réforme n'est pas achevée, en particulier sur le plan de la coordination et de la planification du secteur, ainsi que sur l'élaboration et l'exécution des textes d'application du code de l'eau et des mesures d'accompagnement. D'importants programmes d'hydraulique sont conçus et réalisés par des structures externes au Ministère de l'Energie, de l'Eau et des Ressources Naturelles;
- La faiblesse des capacités des services est une des principales contraintes du développement du secteur de l'eau et de l'assainissement. Cette contrainte se manifeste par un manque de

personnel qualifié, une insuffisance de formation pour tous les principaux acteurs du secteur (secteur public, secteur privé, ONG..) ;

- L'impact des actions à la fois au niveau central et déconcentré est limité par les insuffisances en matière de réglementation, par une déconcentration à peine engagée, et par une communication entre les institutions du secteur insuffisante ;
- l'absence d'un système de gestion des ouvrages d'eau en milieu rural garantissant la durabilité des investissements, la gratuité de l'eau étant la pratique générale. L'équilibre financier du sous-secteur de l'eau potable est loin d'être réalisé, particulièrement en milieu rural, et le secteur reste très dépendant des subventions de l'Etat.

### **1.7.2 Stratégie nationale du sous-secteur de l'assainissement**

En ce qui concerne l'Assainissement collectif, un Plan Stratégique d'Assainissement Urbain (PSAU) a été établi pour permettre aux autorités du secteur de planifier le développement de l'assainissement collectif urbain, opéré par l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement de Djibouti (ONEAD). Il existe par ailleurs depuis fin février 2012, un Plan Stratégique d'Assainissement Individuel (PSAI) dont l'objectif est de mettre à la disposition des autorités nationales un outil opératif permettant la planification de l'assainissement individuel sur le territoire de la République de Djibouti, tant à Djibouti-ville, que dans les centres secondaires et le milieu rural.

La principale opportunité réside dans la prise de conscience du retard accusé en matière d'assainissement. Pour l'atteinte des OMD, le Gouvernement a hissé l'assainissement au rang des priorités. Il existe aujourd'hui une meilleure intégration de l'assainissement dans l'action sectorielle. Elle s'est traduite par : (i) la réforme du secteur en 2006 qui a vu la naissance de l'ONEAD chargé du milieu urbain, la responsabilité de l'assainissement rural a été transmise à la Direction de l'Eau et un Service de l'Assainissement y a formellement été créé ; (ii) l'existence d'un Plan Stratégique d'Assainissement Individuel (PSAI) ; et (iii) la prédisposition des populations à la prise en charge d'une part importante de l'investissement pour la réalisation des ouvrages individuels d'assainissement (latrines familiales).

Parmi les contraintes, il convient de retenir : (i) le cadre institutionnel en matière d'assainissement est caractérisée par le nombre important d'acteurs impliqués dans l'assainissement, et il n'existe pas une autorité institutionnelle exclusivement investie de la responsabilité en matière d'assainissement; (ii) En dépit du fait que les prérogatives de l'ONEAD, la DEIS et la Direction de l'Eau semblent claires en milieu légalisé et rural, elles laissent cependant un vide en ce qui concerne le milieu spontané urbain, car les populations des quartiers marginalisés sont en priorité concernées par les questions touchant à l'assainissement individuel.

### **1.7.3 Stratégie nationale d'intégration de la femme Djiboutienne dans le développement**

Le Ministère délégué auprès du Premier Ministre chargé de la Promotion de la Femme, du Bien-être familial et des Affaires Sociales a été désigné comme maître d'œuvre du processus de préparation et d'élaboration de la stratégie nationale pour l'intégration de la femme au développement (SNIFD) visant la participation égale de la femme et de l'homme à travers la perspective Genre et Développement. Cette stratégie sera soumise à l'approbation du gouvernement et par la suite intégrée dans la nouvelle loi d'orientation (2001-2010).

Le processus d'élaboration de la SNIFD est essentiellement participatif pour assurer l'adhésion et la mobilisation de l'ensemble des intervenants, à savoir les Ministères, la société civile, le secteur privé et la population djiboutienne en général. Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) soutien l'effort du Ministère de la promotion de la femme dans la

préparation et le suivi de la SNIFD à travers un projet intitulé " Appui à la promotion du genre " pour une période de deux ans.

Les éléments de la SNIFD s'appuient sur les schémas directeurs du Programme National et de ceux des secteurs concernés, notamment le "Schéma Directeur et le plan d'action (2001/2005) de l'Education Nationale". Le cadre général dans lequel s'inscrit la SNIFD est de:

- Reconnaître et valoriser d'une façon égale la contribution spécifique des femmes et des hommes dans le développement socio-économique national et la construction d'une société stable basée sur des valeurs de solidarité nationale et de démocratie
- Eliminer les causes profondes des écarts entre les hommes et les femmes dans l'accès aux ressources et leur contrôle et l'exercice de leurs droits et obligations
- Prendre en compte les trois rôles sociaux de la femme et œuvrer à l'allègement des contraintes qui y sont liées ;
- Habilitier la femme socialement, économiquement et politiquement pour lui permettre d'être un élément efficace dans la construction de la société et d'en bénéficier en même temps.

L'élaboration de la stratégie et des mesures proposées reposent sur la compréhension et l'adoption du facteur genre comme étant un des facteurs essentiels d'analyse dans la planification et l'exécution des programmes nationaux pour un développement effectif et durable. La SNIFD contient 4 stratégies sectorielles dans les domaines prioritaires de la prise de décision, de la participation économique de la femme, de l'éducation et de la santé.

Par cette stratégie nationale, le Ministère délégué auprès du Premier Ministre, chargé de la Promotion de la Femme, du Bien-être Familial et des Affaires Sociales, en collaboration avec ses partenaires, se propose d'œuvrer à la réduction des inégalités sociales et à la promotion de la place et du statut de la femme dans la société djiboutienne pour une participation égale à la réalisation des objectifs du Développement Humain et Durable sur les plans politique et juridique, économique, institutionnel et social. Les domaines prioritaires sont :

- La participation de la Femme à la prise de décision
- La participation de la Femme au Développement Economique
- L'amélioration de l'Accès Egal à la scolarisation, l'alphabétisation, l'éducation à l'égalité
- La préservation de la santé au sein de la communauté et la promotion de la santé reproductive à travers l'approche de cycle de vie.

Le suivi de la stratégie se fera à trois niveaux : (i) la formulation et le suivi des politiques pertinentes au niveau du Gouvernement et la coordination et la supervision de leur opérationnalisation ; (ii) la mise en œuvre de la stratégie nationale du plan d'action, des projets pilotes et des programmes nationaux identifiés; et (iii) l'évaluation des effets et impacts de la stratégie nationale et du plan d'action, sur la participation de la femme dans la prise de décision au niveau public et privé, ainsi que sa contribution au bénéfice du développement socio-économique national.

## **2 PROBLEMATIQUE**

D'une manière générale, en dépit des efforts déployés par les structures de l'Etat, la situation du développement du secteur de l'eau et de l'assainissement à Djibouti reste préoccupante. En effet, d'importants efforts d'amélioration sont encore à faire au plan de la couverture des besoins en eau potable et d'assainissement, et au plan des stratégies sectorielles à mettre en place.

Les principaux défis et enjeux dans le domaine de l'eau et de l'assainissement nécessitant un effort soutenu de la part des acteurs sont entre autres, (i) la formulation d'une politique nationale de l'eau,

(ii) l'achèvement de la réforme du secteur, en particulier sur le plan de la coordination et de la mise en cohérence du secteur, ainsi que sur le plan de l'élaboration et de l'exécution des textes d'application du code de l'eau et des mesures d'accompagnement, (iii) le renforcement des capacités des services de l'Etat (ressources humaines) chargés de la planification et du suivi-évaluation (collecte et traitement des données, définition des indicateurs nationaux pertinents, développement du système d'information sur l'eau existant), (iv) la création et le renforcement des capacités des associations d'usagers d'eau, des collectivités décentralisées et (v) la mise en place d'une stratégie de gestion durable des ouvrages d'approvisionnement en eau potable en milieu rural.

Sur un plan plus général, il est largement admis que la détermination et le suivi pour chaque pays des objectifs précis de développement, reposent sur une bonne appréciation de la situation de référence, notamment ici en ce qui concerne, le nombre exact d'ouvrages existants et fonctionnels, les normes de satisfaction des besoins en eau potable des populations en milieu rural, les taux d'accès à l'eau potable et à l'assainissement, les taux de satisfaction des besoins du cheptel ; et ce en fonction du niveau de développement du pays.

Cette préoccupation est particulièrement d'actualité à Djibouti, car il est difficile d'établir avec rigueur le pourcentage de Djiboutiens en milieu rural et semi-urbain qui a accès à l'eau potable et à un système d'assainissement adéquat.

En effet, la desserte en eau potable selon le niveau de développement du pays doit être définie d'une façon claire et sans ambiguïté en termes de :

- quantité d'eau potable consommée par jour pour la satisfaction des besoins fondamentaux ;
- qualité de l'eau fournie ;
- qualité du service fourni (distance parcourue et temps mis pour s'alimenter en eau potable).

Pour l'assainissement également, les chiffres sont très variables, d'une source à l'autre selon qu'on prend en compte ou non l'assainissement autonome.

Dans le cas spécifique de la Djibouti, il sera très important en rapport avec l'ensemble des acteurs du secteur de l'eau de juxtaposer le nombre total d'ouvrages d'eau potable existant en milieu rural avec la norme adoptée en milieu rural et semi-urbain ; et de disposer ainsi d'une situation de référence permettant de prendre les décisions appropriées qui influenceront d'une part, les résultats jusqu'ici obtenus en matière de taux d'accès en eau potable et d'autre part, les objectifs à définir en la matière pour l'horizon 2030. Il en est de même pour l'assainissement.

En plus de la question de la quasi-inexistence de normes dans le secteur de l'AEPA, le taux d'accès en eau potable et en assainissement, des aspects importants doivent être approfondis, discutés et acceptés par tous les acteurs du secteur de l'eau, afin de créer un consensus national pour la réalisation des objectifs en matière d'AEPA. Il s'agit entre autres des points suivants :

- La politique nationale de l'eau à définir ;
- Les réformes en cours ou à mettre en œuvre dans le secteur de l'eau ;
- Les stratégies sectorielles à mettre en place ;
- La définition claire des compétences en matière d'eau des collectivités locales ;
- La mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau ;
- La mise en place d'une stratégie et les modalités pratiques d'une gestion durable des infrastructures d'eau potable en milieu rural ;
- La place et le rôle du secteur privé et des ONG ;
- Le renforcement des capacités des acteurs du secteur (Etat, Collectivités locales et Usagers).

### 3 OBJECTIFS DE LA MISSION

Le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Élevage et des Ressources Halieutiques se propose, à travers les présents termes de référence, de requérir les services d'un Consultant chargé de l'élaboration d'un programme national d'AEPA. Les objectifs spécifiques de la mission sont : (i) effectuer la mise à jour de l'inventaire de tous les ouvrages d'eau potable et d'assainissement en milieu rural sur l'ensemble du territoire national ; et (ii) élaborer suivant une démarche concertée et participative un programme national intégré d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement, en milieu rural, à l'horizon 2030. Les activités suivantes sont à réaliser :

1. Réaliser une mise à jour de l'inventaire de tous les ouvrages d'eau potable et d'assainissement en milieu rural réalisé en 2010, sur l'ensemble du territoire national ;
2. Définir sur la base d'un Etat des lieux (comportant d'une part, les résultats de la mise à jour de l'inventaire des ouvrages d'AEPA, la situation du cadre institutionnel et juridique du secteur de l'eau, et d'autre part, les propositions d'objectifs et de stratégies y afférentes), les besoins en financement en milieu rural dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement sur l'ensemble du pays jusqu'en 2030. A cet effet, le consultant prendra une part active à l'atelier de validation du rapport « *Etat des lieux, objectifs et stratégies* » ;
3. Etablir une feuille de route commune pour les autorités de la Djibouti et les autres parties prenantes, et proposer un pilotage de la politique dans le secteur de l'alimentation en eau potable, de l'assainissement en milieu rural en vue de l'atteinte à l'horizon 2030 des objectifs en la matière ;
4. Analyser les forces et faiblesses du cadre institutionnel et juridique existant du secteur de l'eau ;
5. Proposer les réformes à mettre en œuvre dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement ;
6. Proposer les ajustements nécessaires dans la politique sectorielle de l'eau potable, de l'assainissement en milieu rural, et de l'hydraulique pastorale ;
7. Proposer une coordination des approches et des méthodologies dans le secteur de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement, notamment en termes de normes et de taux de desserte ou d'accès en milieu rural selon les niveaux de services fournis ;
8. Proposer un programme d'investissement cohérent et pertinent dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement, de l'hydraulique pastorale, et de la petite irrigation en milieu rural ;
9. Proposer l'ensemble des mesures d'accompagnement à même de permettre la réussite du programme à élaborer (communication/sensibilisation, mesures d'atténuation sociales et environnementales, formations et renforcement des capacités, etc.).
10. Analyser la durabilité du programme à élaborer, sous l'angle des thèmes transversaux tels que : la réduction de la pauvreté, les considérations du genre, la participation de la société civile et des bénéficiaires, la bonne gouvernance, la santé et l'intégration régionale.
11. Proposer toutes les recommandations pertinentes pour la réalisation des objectifs du programme.
12. Animer deux ateliers de restitution et d'appropriation des orientations de l'étude par les différents acteurs, avec comme pilote le gouvernement.

L'approche générale de conduite de l'étude est participative. A cet effet, le bureau d'études mènera des consultations avec tous les acteurs susceptibles de l'aider à accomplir sa mission. En particulier, il s'entretiendra avec :

- les services étatiques chargés des aspects économique-financiers et de la planification du pays ;

- les services chargés de la gestion des politiques sectorielles ;
- les services chargés de l'inventaire et du suivi des ouvrages d'eau potable et d'assainissement ;
- les services chargés de la décentralisation ;
- les partenaires au développement ;
- les collectivités locales ;
- les organisations non gouvernementales et intergouvernementales du domaine de l'eau ;
- les associations de gestion de l'eau existantes.

Il s'agira, en dernière analyse pour le consultant d'étudier les modalités de faire évoluer le secteur à moyen terme en comblant les lacunes identifiées, en intégrant toutes les parties prenantes à la mise en œuvre d'une nouvelle approche qui définit clairement les rôles des différents acteurs du secteur (Etat, Collectivités locales, Secteur privé, Usagers de l'eau, ONGs, etc.). Cette approche qui sera mise en œuvre sous le leadership du Ministère chargé de l'eau, devra comprendre une évolution vers un soutien financier grandissant du secteur, à partir des ressources intérieures du budget national. Dans cette perspective, le document stratégique relatif au programme à élaborer, devrait permettre de répondre aux questions suivantes :

- 1) Quelle est la situation de départ du secteur et quelles leçons tirer de l'état actuel du secteur ?
- 2) Quels sont les objectifs réalistes que l'on souhaite atteindre à l'horizon 2030 ?, deux scénarii seront à considérer pour 2030 : un scénario tendanciel qui ne prend en compte que les tendances en cours dans le pays, et un scénario volontariste ;
- 3) Quelles sont les stratégies à développer, à réajuster ou à mettre en œuvre, en vue d'atteindre les objectifs en matière d'eau, d'assainissement, d'hydraulique pastorale et de petite irrigation en prenant en compte l'ensemble des contraintes identifiées ;
- 4) Quels sont les aspects sectoriels à faire évoluer/réformer pour être en mesure d'atteindre ces objectifs ?
- 5) Quels sont les moyens, notamment financiers, dont on dispose et ceux qui manquent pour atteindre les objectifs qualitatifs et quantitatifs ?
- 6) Quels sont les contraintes, les opportunités, les facteurs de risques et les conditions de succès du passage à une approche où les rôles des différents acteurs du secteur sont clairement définis pour le développement du secteur de l'eau potable, de l'assainissement, de l'hydraulique pastorale et de la petite irrigation à Djibouti et comment la mettre en œuvre ?
- 7) Quels sont les outils à mettre en place pour suivre la progression des réalisations par rapport à ces objectifs ?

#### **4 DESCRIPTION DES TACHES**

La stratégie à définir visera les horizons suivants :

- Année de référence : année 2013
- Situation à court terme : année 2015
- Situation à moyen terme : année 2025
- Situation à long terme : année 2030

La mission sera menée par un Bureau d'études recruté sur la base d'une liste restreinte et placé sous l'autorité de la Direction de l'Eau qui assure la coordination de l'étude. Le Comité de pilotage(CP) du projet d'AEPA servira d'instance d'orientation et de suivi de l'étude. Ce Comité sera présidé par le Secrétaire Général du MAPERH et comprendra les représentants du Ministère de l'Economie et des Finances Chargé de l'Industrie et de la Planification (Direction du Financement Extérieur/DFE), du MAPERH (DE), du Ministère de l'Energie (ONEAD), du Ministère de l'Urbanisme (Direction de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement/DATE) et des Préfets des régions. Le secrétariat du CP sera assuré par la DE.

Le Bureau d'études devra posséder de réelles aptitudes dans les domaines de l'eau, de l'assainissement autonome et collectif, de l'environnement, de l'hygiène du milieu, de l'économie, de l'analyse des cadres institutionnels publics et enfin, disposer de capacités prouvées d'animation et de travail dans un contexte regroupant des personnes provenant de différents secteurs pouvant intéresser le sujet à traiter. Le Consultant devrait collecter et exploiter les données et les informations, rédiger des rapports d'étape, faciliter les ateliers de restitution des différents rapports, et apporter aux différents acteurs les éclairages nécessaires à l'atteinte des objectifs fixés.

Les prestations seront réalisées en trois missions distinctes et successives comme suit:

#### **4.1 Mission N°1 : Réaliser la mise à jour de l'inventaire des ouvrages d'eau potable, d'assainissement**

La mise à jour de l'inventaire doit, au-delà de la statistique numérique brute, s'intéresser de plus près à : (i) la localisation spatiale des ouvrages par rapport aux populations bénéficiaires ; (ii) l'identification individuelle de chaque ouvrage sur le terrain, afin de favoriser une planification rigoureuse et rationnelle des interventions, tant du point de vue des réalisations nouvelles que de la maintenance de l'existant ; et (iii) recensement de tous les paramètres pertinents caractérisant ces ouvrages, notamment ceux liés à la qualité de l'eau ou de l'assainissement et à leur état de fonctionnement (date d'installation, type de pompe, état actuel, profondeur des puits/forages, diamètre, usage des eaux...). Les données socio-économiques des villages seront également actualisées (population, nombre de ménages, infrastructures scolaires, sanitaires et sociales). Ces résultats seront obtenus à partir de la base de données existante.

Les ouvrages hydrauliques suivants seront ceux à prendre en compte dans le cadre de l'inventaire projeté : les forages, les puits modernes, les sources aménagées, les adductions d'eau villageoise, les stations de pompages (postes d'eau autonomes), les citernes enterrées, et les ouvrages d'assainissement.

##### **4.1.1 Activité 1 : Préparation organisationnelle et logistique**

Les tâches suivantes seront réalisées pour assurer la bonne exécution de la mise à jour de l'inventaire :

- Recrutement des experts locaux ;
- Concertation avec les services techniques impliqués et validation de la procédure de mise à jour de l'inventaire ;
- Recrutement des opératrices de saisie;
- Formation des opératrices de saisie ;
- Location des véhicules et acquisition de la logistique (équipements informatiques et de bureau, etc.) ;
- Développement et/ou adaptation de la base de données existante à la Direction de l'Eau.

A partir de la base de données existante au niveau de la Direction de l'Eau, le consultant complètera les données existantes à l'aide des informations fournies par la Direction de l'Eau et les autres directions impliquées dans la réalisation des ouvrages d'AEPA, en ayant constamment à l'esprit un nombre de paramètres clés qui seront régulièrement suivis par la Direction de l'Eau à un coût raisonnable. La base sera notamment constituée des paramètres à la fois les plus pertinents et les plus adaptés à une mise à jour régulière. Il proposera également si nécessaire les codifications les plus appropriées et les plus consensuelles pour la caractérisation des différentes entités.

Des rencontres de concertation Bureau d'études-structures intervenant dans les sous secteurs (Ministères de la santé, éducation, décentralisation, ONG...) seront organisées pour recueillir les observations sur la mise à jour des données, les besoins nouveaux les plus pertinents, en vue de finaliser au mieux le contenu de la fiche d'enquête.

Il sera organisé la formation des opérateurs de saisie avec pour contenu :

- les notions de bases de données (définition, structuration et organisation des données en machine) ;
- les connaissances de base sur les données des ouvrages hydrauliques ;
- les techniques essentielles de manipulation de la base de données au double plan de la saisie des données (ajout, modification, suppression) et de l'accès aux données (accès préprogrammé, accès libre).

#### **4.1.2 Activité 2 : Estimation des taux de couverture de base et de desserte**

Cette partie de l'étude permettra de mieux connaître la situation actuelle des zones et des populations ayant accès à l'eau potable et à un système d'assainissement adéquat. Une attention particulière sera accordée à la justification des normes éventuellement en vigueur actuellement.

Pour ce faire, le Consultant s'appuiera sur les données existantes au sein de la Direction de l'Eau et d'autres structures de l'Etat, et sur les données démographiques et socio-économiques récentes. Le Consultant fera brièvement le point sur les potentialités en ressources en eau et leur répartition dans l'espace et le temps. Le Consultant distinguera dans son analyse les sous-secteurs suivants :

- L'hydraulique rurale et semi-rurale ;
- L'assainissement rural et semi-rural.

Sur la base des informations recueillies, le Consultant procédera de la manière suivante :

- dresser une liste exhaustive des acteurs recensés ;
- exposer et analyser de manière critique les données existantes sur le patrimoine hydraulique et des systèmes d'assainissement existants en milieu rural, contribuant à l'alimentation en eau potable des populations, et le caractériser en termes de nature (forages, puits modernes, sources aménagées, citernes enterrées, latrines etc.), d'âge, de qualité et de besoins éventuels en réhabilitation ou en renouvellement ;
- indiquer et analyser l'inventaire du patrimoine hydraulique et des systèmes d'assainissement collectif en milieu rural ;
- faire la liste de l'ensemble des projets en cours ou dont le financement est assuré ou en cours d'instruction auprès des bailleurs de fonds et qui pourront être réalisés et mis en exploitation par les structures étatiques dans les trois prochaines années (2013-2015). Pour chaque projet, le Consultant évaluera les coûts, les équipements et les débits pompés projetés, le système d'exploitation, la période d'exécution, la zone d'intervention et les sources de financement.

L'ensemble des données collectées sera analysé en exploitant les bases de données existantes au niveau des différentes structures intervenant dans le secteur de l'eau L'objectif est de pouvoir mieux structurer et consolider la banque de données des points d'eau potable existante à la Direction de l'Eau. La cartographie y afférente sera faite par le Consultant sous format ArcView ou MapInfo et devra apporter les informations sur :

- la localisation des points d'eau et leur rayon d'action ;
- la localisation des systèmes d'assainissement collectif;
- les coûts standards par type d'ouvrages et les coûts unitaires par tête d'habitant ;
- les populations desservies ;
- les disparités régionales.

Le résultat de cette analyse sera une situation établie en termes de niveau de service pour l'année de référence (2013) et une situation potentielle pour l'année 2015 (court terme) avec les projets identifiés comme étant en cours d'exécution.

#### **4.1.3 Activité 3 : Production du rapport de mise à jour de l'inventaire**

A la fin de la mission N°1 d'une durée d'un (01) mois, un rapport général de mise à jour de l'inventaire sera élaboré. Une validation interne du rapport sera organisée par la Direction de l'Eau avec les structures impliquées dans le secteur de l'eau, et ce rapport validé servira à alimenter le rapport de mission N°2 du bureau d'études.

#### **4.2 Mission N°2 : Procéder a un état des lieux et proposer les objectifs et stratégies du programme**

Cette étape permettra au bureau d'effectuer : (i) l'analyse critique du cadre institutionnel et juridique existant afin d'identifier les contraintes y afférentes et susceptibles d'influencer la réalisation des objectifs fixés, (ii) l'analyse critique de la stratégie actuelle d'intervention en matière d'AEPA en milieu rural; (iii) l'analyse et l'estimation des taux de couverture de base et de desserte actuels pour l'eau et l'assainissement à partir desquels les besoins de 2025 et de 2030 seront déterminés, (iv) l'analyse des aspects socio-économiques, sanitaires et environnementaux ; et (v) l'analyse des financements passés et potentiels du secteur qui sera faite sur la base d'un bilan des financements sur les 10 dernières années. Cette dernière analyse donnera des indications sur l'évolution de l'allocation des ressources publiques pour le secteur de l'eau et de l'assainissement, et la contribution de ces sous-secteurs à la réduction de la pauvreté, tout en permettant de mieux cerner les capacités d'absorption du secteur de l'eau.

##### **4.2.1 Activité 4 : Revue des aspects institutionnels, juridiques et stratégiques**

Sur la base des entretiens avec les principaux responsables du secteur de l'eau et d'une consultation approfondie de la documentation existante, le consultant devra évaluer le cadre institutionnel, juridique en vigueur et analyser les stratégies déjà élaborées ainsi que les politiques sectorielles définies. Il relèvera les insuffisances liées au chevauchement des compétences des structures, ou à l'absence éventuelle de politique dans le secteur et de stratégies sectorielles spécifiques.

Le consultant donnera une description précise du rôle et des responsabilités de chacun des acteurs dans le secteur (Institutions étatiques, collectivités locales, secteur privé local, ONG, société civile, comités de gestion de forages etc.). En particulier, le Consultant aura une attention particulière sur la gestion durable des ouvrages hydrauliques, le rôle des opérateurs privés et des ONG intervenant dans le secteur de l'eau et de l'assainissement et rencontrera à cet effet les structures compétentes y afférentes pour recueillir les informations, données et autres statistiques disponibles.

Le consultant fera une évaluation des ressources humaines disponibles au niveau du Ministère chargé de l'eau et de l'assainissement, et proposera éventuellement les actions de renforcement nécessaires. Le consultant fera également un recensement des entreprises de travaux et évaluera leur capacité à réaliser les ouvrages hydrauliques.

La revue globale du secteur permettra après une analyse approfondie, de se focaliser sur le milieu rural et semi-rural, objet du programme à élaborer, tout en maintenant les passerelles à avoir avec le milieu urbain. Cette revue globale permettra par ailleurs d'identifier les éventuelles contraintes liées aux problèmes institutionnels et stratégiques du secteur de l'eau, susceptibles d'influencer la réalisation des objectifs fixés du programme.

#### **4.2.2 Activité 5 : Analyse des aspects socio-économiques, sanitaires et environnementaux**

Dans la conception de l'étude et notamment, parmi les éléments de décision relatifs aux investissements, le Consultant devra prendre en compte les besoins spécifiques des différents groupes sociaux du pays. Un profil actuel de pauvreté, par âge et par sexe sera dressé au plan national, et la corrélation entre cette situation de précarité et la satisfaction ou non des besoins en eau potable et en systèmes d'assainissement adéquats, sera également établie par le Consultant. Pour ce faire, il pourra s'appuyer sur les données figurant dans les enquêtes permanentes sur les conditions de vie des ménages. Pour l'analyse de l'impact social du programme à élaborer, il sera en particulier tenu compte des caractéristiques démographiques et besoins spécifiques des catégories sociales les plus exposées (ruraux, femmes et enfants). En gros, les tâches du Consultant dans ce volet consisteront à :

- l'analyse de la situation environnementale actuelle, liée aux ouvrages hydrauliques existants et des enseignements utiles que l'on pourrait en tirer pour les réalisations futures ;
- l'examen de la situation sanitaire actuelle (d'avant mise en place du programme) des populations, notamment celles qui sont les plus vulnérables ;
- l'examen de l'impact attendu du programme national à élaborer sur les populations concernées, eu égard au résultat du diagnostic de la situation actuelle : réduction de maladies liées à l'eau et à l'assainissement par la disparition progressive des vecteurs de maladie, amélioration du cadre de vie environnemental, impact sur les femmes et les enfants, impact sur le revenu des ménages avec l'utilisation de technologies fortement utilisatrices de main d'œuvre ;
- l'examen de la capacité et de la volonté des populations à payer les services d'assainissement adéquats ;
- la détermination des besoins pour la formation, l'animation et la sensibilisation des populations (après avoir fait le bilan des actions actuellement en pratiquées sur le terrain par d'autres intervenants) et la proposition d'un programme d'intervention pour les satisfaire ;
- la détermination des moyens à mettre en œuvre pour la formation du personnel des structures en charge de l'assainissement ;
- l'examen en détail du rôle que les femmes pourront jouer dans la réalisation et l'exploitation du programme à élaborer, ainsi que l'impact escompté de celui-ci sur la condition féminine. La participation active des femmes sera en conséquence très recherchée pour assurer la réussite des solutions retenues avec leur concours ;
- l'analyse des aspects genre liés à l'élaboration du programme national, notamment (i) la perspective du concept genre dans le cadre légal et politique, (ii) les normes socioculturelles en relation avec la répartition du travail par genre, (iii) les droits et responsabilités d'accès et de contrôle sur les ressources, (iv) la participation à la prise des décisions à tous les niveaux ;
- l'analyse du mode de fonctionnement actuel des équipements d'évacuation des excréta, des autres équipements d'assainissement des parcelles et des latrines publiques ;
- l'analyse de l'adéquation entre les revenus des ménages, et la capacité et la volonté des populations à accéder à des services d'eau potable et d'assainissement adéquats en milieu rural ;
- l'attitude de la population, notamment rurale à l'égard de la contamination fécale et sa sensibilité au lien Eau-santé et globalement, vis à vis des maladies récurrentes dans le milieu et du VIH/SIDA.

#### **4.2.3 Activité 6 : Analyse des financements passés et potentiels du secteur**

Le Consultant fera le bilan des financements du secteur depuis 10 ans par type (prêt concessionnel et commercial, dons, subventions, redevances), par origine (gouvernement/contribuable national,

bailleurs de fonds bilatéraux, institutions financières multilatérales, banques commerciales, secteur privé local ou international, ONGs, associations d’usagers, etc..) et par sous-secteur pour montrer l’évolution des dépenses publiques et privées dans le temps. Cette revue permettra (i) d’analyser l’évolution de l’allocation des ressources publiques pour le secteur de l’eau et de l’assainissement ; et sa contribution à la réalisation des objectifs du secteur, notamment en matière de réduction de la pauvreté, (ii) d’analyser la répartition interne des dépenses d’eau et d’assainissement et leur incidence sur l’efficacité de la dépense, l’équité entre genre et l’équité géographique et (iii) de mieux connaître les capacités d’absorption du secteur.

Il fera ensuite une revue de tous les financements annoncés auprès des différents bailleurs de fonds du secteur (bailleurs de fonds multilatéraux, bilatéraux, ONG, secteur privé etc.) et de toutes les récentes initiatives annoncées lors des conférences internationales sur l’eau (initiative de la BAD, initiative de Johannesburg, initiative de l’Union Européenne, Facilité africaine pour l’eau, annonce des Etats Unis d’Amérique etc.). La liste des fonds recensés et les modalités de leur mobilisation seront synthétisées dans des fiches appropriées.

En définitive, cette étape devra permettre de définir à l’intérieur du programme (horizon 2030), les sous-programmes prioritaires pouvant constituer une phase d’urgence par rapport à la stratégie à long terme.

Le Consultant fera enfin le point sur les récentes études disponibles au niveau des structures tarifaires existantes et des capacités/dispositions à payer des usagers en milieu semi-urbain et rural.

#### **4.2.4 Activité 7 : Définition des objectifs de couverture à moyen et long terme**

Il s’agira dans cette partie de définir les objectifs à atteindre par sous secteur en fonction de l’analyse de l’état des lieux et des capacités du secteur à répondre à une demande plus élevée de desserte. Les objectifs devront correspondre à la vision du secteur à moyen et long terme et doivent être réalistes.

A cette fin, le Consultant présentera, sous forme d’une matrice d’options, les différents niveaux de service jugés acceptables à long terme (2030) : consommation minimum d’eau potable par tête d’habitant, distance maximale par rapport aux points d’eau, temps mis pour l’approvisionnement en eau, niveau minimum d’équipements sanitaires requis, consommation d’eau pour le cheptel, etc.

#### **4.2.5 Activité 8 : Adaptation des stratégies**

Sur la base de la revue des politiques sectorielles existantes, il s’agira de préciser les stratégies pour atteindre les objectifs fixés, notamment en prenant en compte la dimension de pauvreté, la place et le rôle du secteur privé, des collectivités locales, les ressources en eau disponibles, les capacités d’absorption des financements et les aspects juridiques et réglementaires. En particulier, le Consultant proposera les modalités par lesquelles les organisations de la société civile et les autres acteurs non étatiques doivent dans une démarche interactive faire converger leurs approches et stratégies pour arriver au même but, c’est à dire la réalisation des objectifs qui seront fixés d’un commun accord avec l’Etat.

Cette partie devrait également permettre d’identifier les contraintes, les opportunités, les facteurs de risques et les conditions de succès du passage d’une situation d’absence de politique nationale de l’eau, à une politique nationale de l’eau de référence, de laquelle découlent les stratégies sectorielles clairement énoncées en matière d’eau potable, d’assainissement, d’hydraulique pastorale et de petite irrigation, et en précisant les conditions de sa mise en œuvre.

Le Consultant devra enfin définir les principaux indicateurs et le système de suivi (norme, taux de couverture, taux de desserte, fonctionnalité des ouvrages, mode de gestion, coût/efficacité, suivi/gestion de la ressource en eau, système d'allocation des ressources financières du secteur, etc.). Il proposera également une esquisse de méthodologie de collecte et de traitement de l'information nécessaire pour la mise à jour des indicateurs de suivi qu'il aura déterminés (procédures, acteurs et outils) à un coût supportable par les ressources nationales. L'objectif est de disposer d'un outil de suivi de l'évolution de la situation et d'un système de pilotage pouvant permettre d'ajuster si besoin les interventions.

A la fin de la mission n°2 d'une durée de deux (02) mois, le Consultant remettra un rapport provisoire « *Etat des lieux, objectifs et stratégies* » qui sera présenté aux autorités Djiboutiennes et à toutes les parties prenantes au cours d'un atelier national de validation. A cet effet, le rapport provisoire sera transmis aux participants un mois avant la tenue de l'atelier pour permettre de recueillir avec satisfaction, toutes les suggestions et observations pertinentes de l'ensemble des acteurs du secteur de l'eau de la Djibouti. Le rapport « *Etat des lieux, objectifs et stratégies* » comprendra deux grandes parties : (i) **une première partie** comportant d'une part les résultats de la mise à jour de l'inventaire des ouvrages d'eau potable, des forages et puits pastoraux, et des ouvrages d'assainissement collectif en milieu rural et d'autre part l'analyse critique du secteur de l'eau du pays, (ii) **la deuxième partie** sera consacrée aux propositions d'objectifs à atteindre et les stratégies à mettre en œuvre pour le programme d'AEPA, se fondant sur les analyses précédentes.

#### **4.2.6 Activité 9 : Tenue de l'atelier national de validation « Etat des lieux, objectifs et stratégies »**

Un atelier national de concertation et de restitution sera organisé à la fin de la mission n°2, suite à l'élaboration par le bureau d'étude du rapport « *Etat des lieux, objectifs et stratégies* ». L'atelier regroupera l'ensemble des parties prenantes au niveau national et permettra de recueillir toutes les observations et suggestions à prendre en considération pour d'une part disposer d'un rapport consensuel de l'état des lieux du secteur et d'autre part, pour les orientations stratégiques du programme d'investissement à élaborer.

### **4.3 Mission N°3 : Proposer un programme d'investissement technique et financier, y compris les mesures d'accompagnement**

#### **4.3.1 Activité 10 : Elaboration d'un programme d'investissement**

Les consensus retenus à l'issue de la mission N°2 sur « *l'Etat des lieux, objectifs et stratégies* » permettront au Consultant de proposer un programme d'investissement basé sur la définition des solutions techniques à moindre coût mieux adaptées aux besoins et à la capacité et volonté à payer des usagers.

Cette partie devrait permettre de dessiner un programme national sur une base annuelle. Ce programme doit être réaliste et basé sur les capacités maximums du secteur à mettre en œuvre un tel programme annuel. Pour ce faire, le Consultant procédera à l'identification des projets ou des idées de projets à réaliser pour chaque sous-secteur selon des fiches standardisées qui préciseront la localisation des projets, leur coût, leur durée d'exécution, la nature des études complémentaires à mener, les sources de financement potentielles et le nombre de personnes bénéficiaires. La localisation de ces projets par région, fera l'objet du support cartographique élaboré en mission N°2. Il pourra être utile de traiter à part une catégorie intermédiaire d'investissements tels que les centres secondaires, les gros bourgs et les groupes de villages reliés en réseau.

Le Consultant élaborera une grille de critères économiques, d'équité sociale, qui permettra d'établir une hiérarchisation des priorités entre les différents projets proposés. Cette étape consacrée à l'élaboration du programme d'investissement devrait permettre de dessiner un programme national sur une base annuelle. Ce programme devra être réaliste et basé sur les capacités maxima du secteur à le mettre annuellement en œuvre. La localisation des sous-programmes sera faite par région.

#### **4.3.2 Activité 11 : Esquisse d'une programmation budgétaire**

Le Consultant proposera un plan de financement prévisionnel à court, moyen et long termes en distinguant les parts de l'Etat, du secteur privé local et international, des bailleurs de fonds, des usagers etc., pour chaque sous-secteur dans le cadre d'une approche de multi-partenariat (Gouvernement-Collectivités locales-bailleurs de fonds-ONG-Secteur privé) et d'une programmation budgétaire. Ce plan devra également tenir compte des besoins en renforcement de capacités nécessaires à l'atteinte des objectifs fixés par le programme. A cette fin, le Consultant fera des propositions visant les actions suivantes :

- Améliorer le cadre de suivi des dépenses en mettant au point une méthode d'analyse fonctionnelle ainsi que des indicateurs permettant d'améliorer la répartition géographique des crédits et du ciblage des groupes vulnérables ;
- Contribuer au renforcement des capacités nationales de gestion des ressources publiques en mettant en place des outils et des mécanismes de gestion prévisionnelle, à moyen et long terme, et d'analyse de l'efficacité de la politique de l'eau ;
- Développer des tableaux de bord clairs permettant aux décideurs de s'assurer de la cohérence entre la répartition budgétaire et les objectifs de la politique de l'eau ;
- Contribuer à la préparation de budgets de programme dans le secteur de l'eau et l'assainissement sur la base des objectifs, activités et indicateurs identifiés.

Enfin, le Consultant proposera les mesures d'accompagnement requises (communication-sensibilisation, mesures de mitigation environnementale, formations et renforcement des capacités etc..) et fera des recommandations sur les études complémentaires à entreprendre. Dans le domaine des impacts environnementaux les aspects ci-dessous seront analysés, chiffrés et intégrés au programme élaboré :

#### **4.3.3 Activité 12 : Aspects liés aux impacts des actions programmées sur l'environnement et mesures d'atténuation chiffrées**

L'analyse des impacts environnementaux et sociaux stratégiques aura pour objet de s'assurer que les actions préconisées pour l'atteinte des objectifs du programme élaboré ne causent pas de dommages induits à l'environnement et qu'elles respectent bien les principes du développement durable. Pour cela, le Consultant fera en sorte que l'ensemble des conséquences environnementales des aménagements proposés soit pris en considération lors de la conception du programme et leurs mesures d'atténuation chiffrées et intégrées au coût du programme.

L'objectif de l'analyse sera d'identifier et de documenter les principaux enjeux environnementaux soulevés par le programme et de définir les meilleurs moyens de les résoudre dans l'optique de la protection de l'environnement, en évitant, minimisant, atténuant ou compensant ces incidences adverses éventuelles. Le Consultant procédera à l'élaboration du document d'impact environnemental et social stratégique en adoptant la démarche suivante :

#### 4.3.3.1 *Collecte et analyse des données de base environnementales*

- Identifier les principales composantes du programme et évaluer les politiques, lois et règlements en matière environnementale et sociale ;
- Décrire l'état des principales composantes environnementales et sociales ;
- Identifier les enjeux environnementaux et sociaux clés associés à la réalisation du programme et déterminer les paramètres de mesure des effets potentiels.

#### 4.3.3.2 *Identification des variantes*

- Faire une comparaison des variantes de réalisation proposées tout en identifiant et décrivant chaque solution alternative, incluant l'option sans programme.

#### 4.3.3.3 *Evaluation des impacts*

- Déterminer les composantes du programme et identifier la nature de chacun des impacts environnementaux et sociaux potentiels associés à chacune des solutions alternatives viables, en tenant compte des différentes composantes, du milieu humain et naturel ;
- Évaluer la probabilité et l'ampleur de chaque impact identifié et estimer les impacts potentiels cumulatifs en utilisant des outils d'analyse tels que des listes de contrôle, des matrices et des modèles de prévision d'impacts.

#### 4.3.3.4 *Analyse des solutions alternatives*

Le Consultant comparera les différentes variantes proposées dans le programme, sur la base de critères rigoureux identifiés au préalable, lors de l'évaluation des impacts. Il devra définir, quantifier et évaluer, en terme monétaire, les mesures d'atténuation à adopter et à mettre en œuvre. La solution optimale à proposer sera celle la plus viable au plan environnemental et social et techniquement réalisable.

4.3.3.5 Le Consultant élaborera un plan de gestion environnemental et social (PGES) en conformité avec les directives de la BAD et comportant : (i) l'élaboration d'un plan d'atténuation/bonification qui permettra d'identifier les mesures visant à prévenir, minimiser, atténuer ou compenser les impacts négatifs tout en accroissant les bénéfices potentiels de la solution alternative privilégiée. Pour ce faire, le Consultant devra choisir les mesures appropriées en tenant compte du type, de la probabilité et de l'importance des impacts anticipés, et (ii) le développement d'un plan de renforcement des capacités institutionnelles censé répondre aux faiblesses identifiées au niveau de la gestion environnementale et sociale : les initiatives à prendre en compte dans ce plan pourront comprendre la formation du personnel existant, le recrutement d'un personnel supplémentaire, la restructuration des unités ou des agences, ainsi que la redéfinition des rôles et des responsabilités nécessaire au renforcement de la gestion environnementale et sociale.

#### 4.3.3.6 *Documents d'analyse des impacts*

Le Consultant élaborera un rapport décrivant les solutions alternatives prises en compte et leurs impacts positifs et négatifs sur les milieux humains et physiques. Il justifiera l'option sélectionnée. Le rapport de l'étude d'impact environnemental et social stratégique (EIESS) comportera :

- une description sommaire du programme ;
- une présentation des solutions de variantes envisageables ;
- une évaluation des impacts environnementaux et sociaux de chaque variante ;
- un résumé des consultations publiques et des avis exprimés ;
- le résultat de la comparaison des solutions alternatives envisageables ;

- les mesures d'atténuation et de bonification proposées avec les coûts y afférents à intégrer au programme ;
- les impacts résiduels anticipés ;
- le modèle de suivi des résultats ;
- le plan de renforcement institutionnel proposé.

Le rapport de l'EIES sera édité séparément des autres documents à fournir à l'issue de la mission N°3. Il devra faire l'objet d'une validation spécifique par le Ministère chargé de l'Environnement et des différents bailleurs de fonds susceptibles d'être impliqués dans la réalisation du programme. Par conséquent, le Consultant tiendra compte dans l'édition définitive de ce rapport sectoriel des commentaires éventuels pouvant émaner de ces institutions.

#### 4.3.3.7 *Suivi et consolidation des résultats*

Le Consultant proposera les outils qui permettront ultérieurement au Gouvernement et à l'ensemble des acteurs impliqués d'assurer le suivi des mesures d'atténuation proposées. Ces outils devront également permettre de jauger de l'efficacité de ces mesures et au besoin de proposer des possibilités de réajustements adaptés.

Suite à la tenue de l'atelier national de validation du rapport « *Etat des lieux, objectifs et stratégies* » de la mission N°2, le Consultant élaborera dans un délai **de deux (2) mois**, le rapport provisoire du programme d'investissement qui sera transmis à l'ensemble des parties prenantes du secteur de l'eau pour amendement. Dans cette perspective un délai d'un mois sera donné aux acteurs du secteur de l'eau du pays pour transmettre par écrit leurs observations et suggestions jugées pertinentes.

#### **4.3.4 Activité 13 : Tenue de l'atelier de validation « Programme d'investissement »**

Un atelier national de restitution et de validation sera organisé, suite à l'élaboration du rapport provisoire du programme d'investissement à l'horizon 2030. L'atelier regroupera l'ensemble des parties prenantes au niveau national, et permettra de recueillir toutes les observations et suggestions à prendre en considération.

#### **4.3.5 Activité 14 : Elaboration du rapport final de l'étude**

Sur la base des observations et suggestions reçues, le Bureau d'études élaborera le rapport final de l'étude, qui sera remis un mois calendaire après la fin de l'atelier.

### **5 COMPOSITION DE L'EQUIPE DU BUREAU D'ETUDES**

Les prestations seront réalisées par un bureau d'études possédant une expertise internationalement reconnue et une expérience confirmée dans le domaine et en particulier dans les pays en développement. A titre indicatif, l'équipe d'experts comportera les profils suivants :

#### **Personnel international :**

- Ingénieur/ Expert eau et Assainissement-Chef de mission ;
- Ingénieur Hydrogéologue ;
- Analyste financier ;
- Environnementaliste ;
- Expert Base de données/SIG ;
- Expert Institutionnel.

## **Personnel local :**

- Juriste /Expert en droit de l'eau ;
- Ingénieur du Génie sanitaire ;
- Expert Socio-économiste.

Le chef de mission de l'étude devra disposer d'une expérience minimale de 15 ans dans la réalisation et la gestion de projet d'eau et d'assainissement. Une expérience dans le contexte africain est vivement souhaitée. Les autres experts du personnel expatrié devront attester d'une expérience d'au moins 10 ans dans leurs domaines respectifs. Les experts locaux devront quant à eux disposer d'une expérience minimale de 5 ans dans leur domaine respectif de compétence. Pendant toute la durée de l'étude l'équipe d'experts du Consultant travaillera en étroite collaboration avec la Direction de l'Eau.

## **6 CALENDRIER DE L'ETUDE ET RAPPORTS A FOURNIR**

Le planning des prestations du Consultant s'établira comme suit :

**MISSION 1** : trois (03) mois (juin-août 2013).

**MISSION 2** : trois (03) mois (août-septembre 2013).

**MISSION 3** : quatre (04) mois (novembre 2013- janvier 2014).

Dans le cadre de son intervention le Consultant préparera les rapports suivants :

**Rapport de mission N°1** : ce rapport fourni en 20 exemplaires provisoires et 30 définitifs, sera élaboré un mois après le démarrage de la mise jour de l'inventaire. Il fera l'objet d'une validation interne au niveau de la Direction de l'Eau avec les structures impliquées dans le secteur de l'eau, suite à sa production en début juin.

**Rapport de mission N°2** : ce rapport sera fourni en 20 exemplaires provisoires et 30 définitifs, y compris les supports cartographiques et le texte des rapports sous la version fichier informatique. Le contenu de ce document sera en grandes lignes constitué par :

- a. les résultats de l'analyse critique des aspects institutionnels, juridiques et stratégiques du secteur ;
- b. l'estimation des taux de couverture de base et de desserte en eau et assainissement;
- c. les données de l'analyse socio-économique, sanitaire et environnementale ;
- d. les résultats de l'analyse des financements passés et potentiels du secteur.
- e. la définition des objectifs à atteindre par sous secteur en fonction de l'analyse de l'état des lieux et des capacités du secteur à répondre à une demande plus élevée de desserte ;
- f. la définition des stratégies qui doivent permettre d'atteindre les objectifs, notamment, en tenant compte de la place du secteur privé, des collectivités locales, des ressources en eau disponibles, des capacités d'absorption des financements, et des aspects juridiques et réglementaires ;
- g. la définition des indicateurs de suivi et de performance (taux de desserte, fonctionnalité des ouvrages, mode de gestion, coût/efficacité, suivi/gestion de la ressource en eau, système d'allocation des ressources du secteur, etc..).

**Rapport de mission N°3** : ce rapport produit en même nombre d'exemplaires et format que celui de la deuxième mission, sera élaboré sur la base du contenu détaillé comme spécifié ci-dessus. Les éléments principaux suivants le composeront :

- a. l'élaboration d'un programme d'investissement annuel basé sur la définition des solutions techniques à moindre coût mieux adaptées aux besoins et à la disposition à payer des usagers en milieu rural et semi-urbain ;
- b. l'esquisse d'une programmation budgétaire visant les actions suivantes : (i) améliorer le cadre de suivi des dépenses en mettant au point une méthode d'analyse fonctionnelle ainsi que des indicateurs permettant d'améliorer la répartition géographique des crédits et du ciblage des groupes vulnérables ; (ii) contribuer au renforcement des capacités nationales de gestion des ressources publiques en mettant en place des outils et des mécanismes de gestion prévisionnelle, à moyen et long terme, et d'analyse de l'efficacité de la politique de l'eau ; (iii) développer des tableaux de bord clairs permettant aux décideurs de s'assurer de la cohérence entre la répartition budgétaire et les objectifs de la politique de l'eau ; (iv) contribuer à la préparation de budgets de programme dans le secteur de l'eau sur la base des objectifs, activités et indicateurs identifiés

Dans ce second rapport, le Consultant élaborera séparément des chapitres traitant uniquement de la situation des localités semi-urbaines. Il indiquera ensuite clairement les critères institutionnels et juridiques utilisés des textes législatifs existants pour opérer le découpage entre zones rurales et zones semi-urbaines. Par ailleurs, il produira séparément le rapport d'impact sur l'environnement, accompagné du plan de gestion environnemental et social (PGES), tel que spécifié au paragraphe (4.3.3.5) des présents termes de référence.

Le tableau ci-dessous indique le calendrier d'exécution de l'étude pour l'élaboration du programme national d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement en milieu rural à l'horizon 2030.

## Calendrier d'exécution de l'étude

Année	Mois	2012			2013												2014					
		Oct.	Nov.	Déc.	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Jan.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin
<b>1. Approbation du Don</b>				↓																		
<b>2. Signature et mise en vigueur du don</b>				↓																		
<b>3. Recrutement du consultant</b>																						
3.1. Préparation DP et liste restreinte					.....																	
3.2. Lancement DP et adjudication provisoire						.....	.....	.....	.....													
3.3. Adjudication et signature contrat									....													
<b>4. Elaboration « Etat des lieux »</b>																						
4.1. Mission 1/ Mise à jour de l'inventaire										=====												
4.2. Mission 2/ Rapport « Etat des lieux »											=====											
4.3. Atelier de validation « Etat des lieux »														⊕								
<b>5. Elaboration Programme National</b>																						
5.1. Mission 3/ Rapport « Programme national »															=====							
5.2. Atelier de validation « Programme national »																		⊕				
5.3. Elaboration Rapport final du Programme																			=====			
<b>6. Audit</b>																					=====	
<b>7. Suivi de l'étude (DE)</b>					=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====